



Éducation *en matière*  
de développement durable  
au Canada:  
Rôle du gouvernement fédéral



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

Canada

# TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE .....	1
INTRODUCTION.....	2
CE RAPPORT.....	2
Objectifs .....	2
Stratégies en matière de développement durable .....	3
Orientation de ce rapport .....	3
Lecture de ce rapport.....	3
ÉDUCATION AU CANADA .....	4
RÔLE DU GOUVERNEMENT DU CANADA DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION EN VUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	5
Résultats .....	5
Objectifs .....	6
1. AUGMENTATION DE LA SENSIBILISATION .....	7
Augmentation de la sensibilisation des Canadiens .....	7
Thèmes liés à la sensibilisation .....	7
Moyens pour augmenter la sensibilisation.....	8
Ciblage des initiatives de sensibilisation .....	9
Augmentation de la sensibilisation des employés fédéraux.....	10
Sensibilisation de l'administration publique .....	10
Partage de l'information .....	11

2. ENGAGEMENT.....	12
Engagement des Canadiens et des partenaires à l'échelle mondiale .....	12
Participation de la population .....	12
Processus décisionnel et gestion.....	13
Collectivités durables.....	13
Entreprises durables .....	14
Partenaires de recherche .....	16
Peuples autochtones .....	16
Enfance et adolescence .....	17
Partenaires à l'échelle mondiale .....	17
Engagement des employés fédéraux .....	18
Champions et dirigeants engagés.....	18
Éco Gouvernement .....	18
Compétences des employés et descriptions de poste .....	19
Formation .....	19
3. INFORMATION PRÉPARATOIRE AU PROCESSUS DÉCISIONNEL .....	21
Expansion de la base de connaissances .....	21
Accès à l'information .....	22
Mise en place d'outils pratiques.....	24
Amélioration de la gestion des données et des communications du gouvernement fédéral.....	25
Transmission de rapports au gouvernement fédéral.....	25
ÉTAPES SUIVANTES .....	26
CONCLUSION .....	26
LECTURES.....	27
CIBLES .....	28

# Éducation en matière de développement durable au Canada:

## Rôle du gouvernement fédéral

### PREFACE

La sensibilisation a été reconnue comme un élément nécessaire au développement durable à l'échelle internationale. La première marque de reconnaissance formelle de cette notion figure au *chapitre 36 de l'Action 21* qui met l'accent sur le rôle de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation. En décembre 2002, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 57/254, déclarant par conséquent la période 2005-2014 *Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable*, sous la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). L'objectif de cette initiative est de promouvoir l'éducation en tant que fondement d'une société viable, d'intégrer la notion de développement durable à tous les systèmes d'éducation et de stimuler la coopération internationale en ce qui a trait à la recherche d'approches novatrices pour réaliser cette tâche.

L'ébauche du programme d'application international pour la *Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable*, qui a été soumise dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies en octobre 2004, confirme « qu'il n'y a pas de modèle universel d'éducation pour le développement durable » et « qu'il faut tenir compte des différences selon les contextes, les priorités et les approches au niveau local ». Par conséquent, le Canada, tout comme d'autres nations, doit aller de l'avant et définir ses propres

priorités et mesures en ce qui concerne l'éducation en vue du développement durable, en tenant compte de ses propres besoins sociaux, environnementaux et économiques et en trouvant des façons qui tiennent compte de sa culture et qui soient axées sur l'avenir.

Les composantes de l'éducation constituent une partie intégrale des stratégies à partir desquelles le gouvernement du Canada gère le développement durable. Ce recueil, *Éducation en matière de développement durable au Canada : rôle du gouvernement fédéral*, regroupe tous les engagements liés à l'éducation mis de l'avant dans les stratégies liées au développement durable mises en œuvre au cours de la présente période (2004-2006) par les 29 ministères et organismes gouvernementaux concernés. Entre autres applications, ce recueil constitue le fondement de la *Décennie pour l'éducation en vue du développement durable*.

Le Canada a de bons antécédents en matière d'éducation systématique dans le domaine environnemental et plusieurs années d'expérience dans les programmes de sensibilisation du public par l'intermédiaire des musées, des centres d'interprétation de la nature, des parcs et réserves, des groupes environnementaux et communautaires et autres organismes impliqués dans la lutte pour la conservation de la culture et de l'environnement. Dans le cadre du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg, le Canada a présenté le document *Cadre de travail pour l'éducation relative à l'environnement et à l'avenir viable au*

*Canada*, dans lequel on insiste notamment sur la nécessité de mettre en place une approche systématique pour intégrer la sensibilisation à l'environnement au contexte plus global du développement durable. Ce cadre favorise le recours à trois stratégies-clés qui permettent l'augmentation et le partage des connaissances, la mise en valeur du potentiel et le soutien à la viabilité. Ce document illustre de quelle façon le gouvernement du Canada parvient à intégrer plusieurs recommandations du Cadre dans ses stratégies fédérales de développement durable.

Le gouvernement du Canada est fier de participer aux étapes initiales de la *Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable* et se réjouit à l'idée de travailler avec d'autres pays et de partager ses connaissances et ses expériences dans l'objectif de faire du développement durable la priorité de la prochaine décennie.

## INTRODUCTION

Le développement durable est un processus qui permet de répondre à nos besoins actuels sans nuire à la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins. Dans ce sens, l'éducation en vue du développement durable peut amener la population à intégrer la notion de développement durable dans ses gestes quotidiens et permettre à chacun de mieux comprendre les divers enjeux en cause et leurs interconnexions. Elle peut également contribuer à développer les valeurs, les points de vue, les connaissances et les habiletés nécessaires pour progresser vers un avenir viable.

L'éducation en vue du développement durable est un processus continu, et non un objectif final, que l'on doit intégrer non seulement aux salles de classe traditionnelles mais également, de façon informelle, en recourant à tous les moyens possibles pour amener chacun à faire du développement durable un objectif. L'éducation constitue un cadre conceptuel dans lequel chacun peut analyser de façon critique les problèmes en cause et établir les interconnexions entre l'environnement, l'économie et la société; elle stimule la

population à laisser de côté les explications simplistes et les relations linéaires de cause à effet et à adopter plutôt une approche de stratégies à long terme pour aborder les questions relatives à la viabilité dans notre monde.

## CE RAPPORT OBJECTIFS

L'« ébauche du programme d'application internationale pour la *Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable* » établit cinq objectifs majeurs en matière d'éducation en vue du développement durable (page 5) :

- améliorer l'image de l'éducation et de l'apprentissage comme outils essentiels dans la poursuite universelle du développement durable;
- faciliter les relations et le réseautage, les échanges et l'interaction entre les acteurs de l'éducation en matière de développement durable;
- offrir un espace et une occasion d'affiner et de promouvoir le concept et la transition vers le développement durable par l'apprentissage et la sensibilisation sous toutes leurs formes;
- participer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans le domaine de l'éducation en vue du développement durable;
- mettre au point des stratégies à tous les échelons pour renforcer les capacités en matière d'éducation en vue du développement durable.

L'objectif du présent rapport est d'offrir une vue d'ensemble des initiatives mises de l'avant par le gouvernement du Canada à l'heure actuelle pour tenter d'atteindre ces objectifs au cours de la *Décennie pour l'éducation en vue du développement durable*. Ce rapport constitue une base à partir de laquelle les futures initiatives fédérales en matière d'éducation pourront être élaborées au cours de la prochaine décennie et contribue à déterminer les lacunes à combler.

## STRATÉGIES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les stratégies de développement durable nécessaires à la plupart des organismes et des ministères du gouvernement du Canada constituent un important véhicule d'accès à une plus grande durabilité. Ces stratégies résument les objectifs ministériels et les plans d'action mis de l'avant pour intégrer le développement durable aux politiques, programmes, règlements et activités. Ces stratégies, qui en sont maintenant à leur troisième génération, ont un effet d'encadrement à la fois au niveau des activités internes du gouvernement du Canada et des services offerts aux Canadiens. Bien que dans l'ensemble les stratégies partagent des thèmes et des objectifs communs, chacune d'elles a été élaborée pour refléter le mandat unique d'un ministère ou d'un organisme donné et englobe, par conséquent, un large éventail d'intérêts qui évoluent avec le temps. L'évaluation des objectifs visés par chacune des stratégies par rapport aux résultats obtenus soulève parfois de nouvelles questions; il faut donc faire preuve de souplesse et demeurer ouvert à l'amélioration continue.

### ORIENTATION DE CE RAPPORT

Bien que le principal objectif des stratégies de développement durable ne soit pas l'éducation, ces stratégies contiennent cependant des engagements en vue d'augmenter la sensibilisation et de promouvoir l'éducation dans le domaine du développement durable. Par conséquent, ce rapport offre une vue d'ensemble des efforts que le gouvernement fédéral investit dans ce sens. Les exemples présentés dans ce rapport sont issus principalement des stratégies mises en place et bien que toutes les activités d'éducation mises de l'avant par le gouvernement du Canada dans le domaine du développement durable ne soient pas représentées, ces exemples en illustrent l'orientation générale.

### LECTURE DE CE RAPPORT

Ce rapport débute par une brève description de l'éducation au Canada, de même que de certaines des mesures mises de l'avant pour intégrer le concept de durabilité dans les programmes et les processus éducatifs. Le rapport précise ensuite le rôle du gouvernement du Canada en ce qui a trait à l'éducation en vue du développement durable, soulignant au passage l'im-

portance que le gouvernement accorde à ce processus, de même que les résultats attendus et les moyens pour y parvenir. La partie la plus volumineuse du rapport est réservée à la description des activités du gouvernement du Canada qui appuient l'éducation en vue du développement durable. Ces activités sont divisées en trois sections – sensibilisation, engagement et information nécessaire à la prise de décisions. De façon générale, il existe d'importants recoupements entre ces trois sections; les activités qui contribuent à la sensibilisation contribuent également à l'engagement, les activités qui impliquent un engagement impliquent aussi la prise de décisions qui doivent être appuyées par de l'information pertinente, et ainsi de suite. Dans la plupart des cas, les activités sont décrites dans une seule section, même si elles sont tout aussi importantes dans une autre section.

La **SENSIBILISATION** décrit les activités mises de l'avant par le gouvernement du Canada pour exposer les citoyens et les travailleurs fédéraux au concept et aux principes de développement durable et pour augmenter leur niveau de compréhension des questions connexes.

**L'ENGAGEMENT** illustre les divers moyens que le gouvernement du Canada utilise pour stimuler les citoyens, les partenaires mondiaux et les travailleurs fédéraux à assumer leurs responsabilités pour assurer le développement durable en tant qu'individus et sociétés et pour les inviter à prendre des mesures dans ce sens.

**L'INFORMATION NÉCESSAIRE À LA PRISE DE DÉCISIONS** présente des exemples des nombreux types d'information offerts par le gouvernement du Canada et des méthodes de diffusion de cette information pour permettre aux Canadiens de prendre des décisions qui appuient le concept de développement durable.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les activités présentées dans ce rapport ou sur d'autres activités liées au développement durable mises de l'avant par le gouvernement du Canada, le lecteur est invité à visiter les sites Web des organismes et des ministères indiqués à la fin du présent rapport.

L'ANNEXE présentée à la fin du rapport décrit les objectifs visés en matière d'éducation par les stratégies de développement durable de plusieurs organismes et ministères fédéraux.

## ÉDUCATION AU CANADA

Dans le domaine de l'éducation formelle, le Canada jouit d'une bonne réputation en ce qui a trait à la qualité et au niveau d'éducation de sa population; il se classe parmi les chefs de file pour ce qui est des indicateurs de rendement tels que la portion la plus importante de la population ayant obtenu un diplôme d'enseignement supérieur et la portion la plus importante de femmes ayant complété des études de niveau supérieur; il figure également parmi les meneurs en matière d'alphabétisation. Ces statistiques constituent une base et un cadre solides qui favorisent l'intégration dans les systèmes formels de l'éducation en vue du développement durable.

Au Canada, le mandat de l'éducation est confié à chaque province ou territoire; le gouvernement canadien verse des paiements de transfert en guise de mesure de soutien pour assurer le maintien de normes élevées. Par l'intermédiaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), les ministres de l'éducation territoriaux et provinciaux abordent conjointement des questions d'intérêt général et consultent des organismes d'éducation nationale et le gouvernement fédéral sur certains points; ils collaborent également avec ces derniers. En 1997, le CMEC a intégré officiellement le développement durable au programme d'éducation du Canada en adoptant le *Protocole pan-canadien pour la collaboration en matière de programmes scolaires* dont les résultats du premier domaine d'exploration ont été publiés dans le *Cadre commun de résultats d'apprentissage des sciences de la nature*, suivi en 2002 d'un autre rapport relatant les progrès du Canada dans le domaine intitulé *Une éducation qui favorise la viabilité : la situation de l'éducation en matière de développement durable au Canada* (voir l'encadré). Les ministres de l'éducation provinciaux cherchent également des moyens d'inclure certains aspects du développement durable dans leurs programmes de formation.

## SITUATION DE L'ÉDUCATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CANADA

EN 2002, LE CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA) A PUBLIÉ UN RAPPORT INTITULÉ « UNE ÉDUCATION QUI FAVORISE LA VIABILITÉ : LA SITUATION DE L'ÉDUCATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CANADA ». CE RAPPORT ANALYSAIT L'HISTORIQUE DE L'ÉDUCATION EN VUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CANADA, INCLUANT UNE RÉVISION DES POLITIQUES EN MATIÈRE DE FORMATION ET D'ÉDUCATION, DES DIRECTIVES, DES PROGRAMMES, DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS, DU PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL, DES DOCUMENTS ET RESSOURCES, DES MODÈLES ÉDUCATIONNELS, DES PRIORITÉS EN ÉDUCATION ET DE TOUTES LES AUTRES PRATIQUES NOVATRICES AYANT UN LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT DURABLE. CE RAPPORT A ÉGALEMENT DÉFINI LE CONTEXTE POUR ASSURER LE MAINTIEN DU DIALOGUE ET L'ÉLABORATION D'UN CADRE ADAPTÉ POUR LES INTERVENTIONS ULTÉRIEURES.

(VOIR [HTTP://WWW.CMEC.CA/ELSE/ENVIRONMENT.FR.PDF](http://www.cmec.ca/else/environment.fr.pdf)).

L'éducation en vue du développement durable trouve également sa place en dehors des salles de classe formelles. Des collectivités partout au Canada prennent des mesures pour maintenir leur santé et leur viabilité en assurant la sensibilisation, la participation et l'éducation du public. Des groupes environnementalistes et voués à la conservation, des groupes de travail sur les activités communautaires, des services publics et des clubs de jeunes, de même que plusieurs autres organismes, intègrent également l'éducation en vue du développement durable à leurs activités. Le gouvernement du Canada est un partenaire-clé de plusieurs de ces activités; il offre et appuie plusieurs programmes qui contribuent à sensibiliser les Canadiens au développement durable et à améliorer leurs connaissances du domaine, de même qu'à les motiver à apporter les changements nécessaires pour assurer la viabilité des ressources.

## RÔLE DU GOUVERNEMENT DU CANADA DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION EN VUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour protéger la crédibilité du gouvernement canadien dans sa stratégie de développement durable, tous les ministères doivent intégrer à leur service les principes de durabilité et créer un environnement dans lequel tous les Canadiens pourront commencer à vivre de manière plus durable. À cet effet, l'établissement de priorités, de plans, de politiques et de programmes constitue le point de départ d'un large éventail d'activités qui appuient le développement durable et qui mettent à la disposition du gouvernement fédéral les outils nécessaires pour prendre les mesures qui s'imposent dans ce domaine, allant de l'écologisation des opérations internes à la sensibilisation de la population d'ici et d'ailleurs à l'adoption d'un mode de vie plus axé sur la durabilité des ressources. Chacune des composantes de cette tâche offre des opportunités d'éducation en vue du développement durable. L'expérience canadienne en matière d'éducation portant sur l'environnement ainsi que les valeurs et

### CADRE DE TRAVAIL POUR L'ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT ET À L'AVENIR VIABLE

LE CADRE DE TRAVAIL POUR L'ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT ET À L'AVENIR VIABLE EST LE FRUIT DE LA CONSULTATION DE MILLIERS DE CANADIENS. IL MET EN RELIEF LES VALEURS ET LES PRINCIPES À L'APPUI D'UN PROCESSUS D'APPRENTISSAGE CONTINU POUR ASSURER L'ACQUISITION DE CONNAISSANCES ÉCOLOGIQUES ET LA VIABILITÉ. LES COLLECTIVITÉS, LES ORGANISMES, LES ÉCOLES, LE SECTEUR PRIVÉ ET LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES SONT TOUS INVITÉS À CONTRIBUER À L'ÉDUCATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT EN ÉLABORANT ET EN METTANT EN ŒUVRE LEUR PROPRE PLAN D'ACTION, CHAQUE PLAN ÉTANT ÉLABORÉ EN TENANT COMPTE DES MANDATS ET DES MOYENS DES PARTICIPANTS. PLUS DE 230 PLANS D'ACTION ONT ÉTÉ ÉLABORÉS À CE JOUR.

les principes énoncés dans le « *Cadre de travail pour l'éducation relative à l'environnement et à l'avenir viable au Canada* » (voir l'encadré) constituent de bons remparts pour l'identification et la mise en valeur de ces opportunités. Ce cadre, qui a été présenté par Environnement Canada au Sommet mondial pour le développement durable de 2002, définit une vision de l'éducation en vue du développement durable au Canada.

### RÉSULTATS

Le gouvernement du Canada croit que l'éducation dans ce domaine aura pour effet d'amener les Canadiens à prendre conscience que le développement durable contribue à leur santé et à leur bien-être, à la mise en valeur de leur sentiment d'appartenance, à la cohésion sociale, à l'équité et à la protection du patrimoine et qu'elle appuie les collectivités durables. La population aura accès plus facilement aux connaissances et aux outils qui leur permettront de saisir les occasions, de relever les défis, de prendre leur place dans le marché international et de tirer profit des avantages sociaux, environnementaux et économiques offerts par le développement durable. Ils seront en mesure de reconnaître le rôle vital de la science et de la technologie dans le développement durable, d'apprécier la valeur de la recherche et du développement et de contribuer à l'expansion ultérieure des connaissances et des capacités sur lesquelles s'appuie le développement durable. En résumé, les Canadiens seront plus ouverts aux changements nécessaires pour assurer le développement durable et plus motivés à modifier leur comportement en conséquence.

## OBJECTIFS

Pour parvenir aux résultats visés, il faut fixer des objectifs élevés. Ces objectifs incluent notamment :

- *Recourir à de nouvelles approches et favoriser un dialogue qui contribue à l'évolution et à l'amélioration des pratiques et des politiques du gouvernement en matière de développement durable au Canada.*
- *Affiner et augmenter le contenu de la base de connaissances du Canada en ce qui a trait au développement durable en exploitant le savoir traditionnel, en tirant profit de l'expérience des autres pays, en appuyant la recherche et les percées technologiques prometteuses et en assurant le maintien de programmes de contrôle appropriés.*
- *Recourir à l'expertise et à la technologie de pointe nécessaires pour compiler et intégrer les données et créer des outils d'information fonctionnels qui seront mis à la disposition des décideurs.*
- *Offrir aux Canadiens les connaissances, les habiletés et les outils nécessaires pour prendre des décisions informées et responsables relatives au développement durable dans leurs foyers et leurs lieux de travail.*
- *Accorder une grande importance aux ressources humaines en assurant l'égalité et la cohésion sociales, en utilisant l'expérience et l'expertise acquises de la meilleure façon qui soit et en favorisant la participation informée de tous les intervenants dans la prise de décisions.*
- *Inciter tous les gouvernements territoriaux et provinciaux, les peuples autochtones, l'industrie, les organismes sans but lucratif, les communautés et les particuliers à mettre en place les mesures nécessaires pour appuyer le développement durable à leur niveau d'influence.*



# AUGMENTATION DE LA SENSIBILISATION

1.

L'augmentation de la sensibilisation au développement durable appuie le premier des quatre principes à la base de l'atteinte des objectifs de développement durable énoncés dans le cadre du Sommet mondial sur le développement durable de 2002 – *identification du défi*. Une population canadienne bien informée sur les concepts d'écosalubrité et de durabilité et les problèmes liés à ces domaines sera plus en mesure de jouer un rôle majeur en matière de développement durable au niveau des résidences, des organismes, des institutions et des collectivités, et d'influencer les autres dans ce sens. Si les employés du gouvernement fédéral sont sensibilisés aux aspects du développement durable, ils pourront contribuer à assurer la viabilité des ressources tant au niveau des activités du gouvernement que des services offerts à la clientèle, et appliquer les mêmes principes à leurs activités résidentielles.

## AUGMENTATION DE LA SENSIBILISATION DES CANADIENS

### THÈMES LIÉS À LA SENSIBILISATION

Le développement durable est un concept vaste et complexe qui touche de nombreux aspects de la vie des Canadiens. Pour respecter l'un des principes à la base du développement humain durable énoncé dans le cadre du Sommet mondial sur le développement durable de 2002 – *indivisibilité de la dignité humaine* –, le gouvernement assure la mise en valeur des thèmes universels de liberté, respect, appartenance et paix et aide les Canadiens à mieux comprendre et apprécier

leur propre culture de même que celles des autres. À l'intérieur du pays, le gouvernement fédéral s'efforce de consolider les infrastructures sociales du Canada en sensibilisant la population aux divers services sociaux et de soutien disponibles, tels que ceux offerts aux enfants et aux familles par Développement social Canada. Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration

### LE CANADA EN FÊTE!

« LE CANADA EN FÊTE! » EST UNE PÉRIODE DE RÉJOUISSANCE QUI PERMET DE CÉLÉBRER L'HISTOIRE ET LA CULTURE DU CANADA. CETTE FÊTE QUI SE DÉROULE PENDANT PLUSIEURS JOURS DÉBUTE AU COURS DES DERNIERS JOURS DE JUIN ET ATTEINT SON POINT CULMINANT LE 1<sup>ER</sup> JUILLET – FÊTE DU CANADA; CET ÉVÉNEMENT CULTUREL DONNE LIEU À DES CÉLÉBRATIONS PARTOUT AU PAYS, PLANIFIÉES ET MISES EN ŒUVRE PAR LES GROUPES LOCAUX ET LES COLLECTIVITÉS. SOUS LA DIRECTION DE PATRIMOINE CANADIEN, « LE CANADA EN FÊTE! » OFFRE AUX CANADIENS LA CHANCE DE SE RÉUNIR POUR MANIFESTER LEUR ATTACHEMENT AU MAGNIFIQUE PAYS DANS LEQUEL ILS VIVENT ET AUX PERSONNES AVEC QUI ILS LE PARTAGENT. DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX AU COURS DE LA PÉRIODE, COMME LA JOURNÉE NATIONALE DES AUTOCHTONES ET LA JOURNÉE CANADIENNE DU MULTICULTURALISME, CONSTITUENT POUR LES CANADIENS UNE OCCASION DE MIEUX APPRÉCIER LES NOMBREUX PEUPLES QUI COMPOSENT LA SOCIÉTÉ CANADIENNE.

tente de limiter l'isolement et l'exclusion sociale en faisant valoir l'équité et en mettant en valeur les réseaux qui s'intéressent à la diversité et à la jeunesse. La culture canadienne est mise en évidence et en valeur dans le cadre de plusieurs activités organisées par le ministère du Patrimoine canadien, telles que des échanges culturels, des cérémonies et autres événements spéciaux (voir l'encadré).

Sur la scène internationale, le ministère des Affaires étrangères fait de la sensibilisation à la sécurité et au respect des droits humains, à la bonne gouvernance et à la primauté du droit des pré-requis au développement durable. L'Agence canadienne de développement international s'efforce de promouvoir une plus grande compréhension et un meilleur soutien du public en matière de développement international; elle finance un nombre croissant de projets d'éducation publics, fournit de l'information aux médias et aux autres parties intéressées et travaille en collaboration avec d'autres ministères fédéraux pour mettre en commun les idées et les ressources. L'Agence consent également des efforts pour sensibiliser et augmenter les capacités des pays clients pour tout ce qui concerne les questions environnementales, la réforme du secteur public et les droits humains.

Bien que les Canadiens soient de plus en plus conscients des problèmes liés à l'environnement, il y a toujours du travail à faire pour sensibiliser la population dans ce domaine et pour motiver chaque personne à prendre ses responsabilités personnelles par rapport à l'environnement. Dans cette optique, Ressources naturelles Canada et Environnement Canada travaillent de concert avec d'autres ministères fédéraux pour intéresser les Canadiens au Défi d'une tonne (voir l'encadré). Transports Canada, pour sa part, tente de sensibiliser la population à la question du transport durable, à ses avantages et aux options possibles, aux pratiques que chacun peut adopter pour réduire les effets nuisibles du transport, et aux problèmes de sécurité liés aux activités de transport (tels que les traverses de chemin de fer, la sécurité aérienne et la sécurité nautique).

La santé est une préoccupation publique majeure qui a un lien très étroit avec l'environnement. Environnement

## LE DÉFI D'UNE TONNE

LE CANADIEN MOYEN PRODUIT ENVIRON CINQ TONNES DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) CHAQUE ANNÉE. LE DÉFI D'UNE TONNE DU CANADA DEMANDE AUX CANADIENS DE RÉDUIRE LEURS ÉMISSIONS ANNUELLES DE GAZ À EFFET DE SERRE D'UNE TONNE, OU ENVIRON 20 POUR CENT. POUR CHACUN DE NOUS, LE DÉFI CONSISTE À S'ENGAGER PERSONNELLEMENT À CONSOMMER L'ÉNERGIE ET LES RESSOURCES DE FAÇON PLUS ÉCONOMIQUE. COMMENT? EN RÉDUISANT L'UTILISATION DE SON VÉHICULE OU EN PRIVILÉGIANT D'AUTRES FORMES DE TRANSPORT, EN FAISANT DES CHOIX ÉCLAIRÉS EN CE QUI A TRAIT AUX APPAREILS DE CHAUFFAGE ET DE CLIMATISATION ET AUX ÉLECTROMÉNAGERS UTILISÉS À LA MAISON ET EN TENANT COMPTE DES RÉPERCUSSIONS SUR L'ENVIRONNEMENT CHAQUE FOIS QU'UN CHOIX S'IMPOSE. LE DÉFI D'UNE TONNE APPUIE LA CONTRIBUTION DU CANADA À L'EFFORT MONDIAL POUR MINIMISER L'IMPACT DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET S'Y ADAPTER.

Canada et Industrie Canada gèrent conjointement l'*Initiative sur les liens entre la Santé et l'Environnement*, une initiative globale visant l'élaboration de meilleures politiques publiques assurant un lien entre la santé et l'environnement. L'Agence de santé publique du Canada tente de sensibiliser les Canadiens à l'importance d'une « vie active » et établit un lien entre l'augmentation de l'activité physique et l'amélioration de la santé. Santé Canada a mis en œuvre plusieurs initiatives pour sensibiliser la population à d'importantes questions liées à la salubrité des aliments.

### MOYENS POUR AUGMENTER LA SENSIBILISATION

De nombreux ministères mettent des ressources éducatives et des services à la disposition des professeurs et des étudiants pour leur permettre de mieux cerner la question du développement durable. Par exemple, Parcs Canada est en train de mettre sur pied une équipe qui sera chargée d'inciter les éducateurs, les rédacteurs de programmes et les ministères de l'éducation provinciaux à valoriser le patrimoine culturel et naturel du Canada. Dans le même ordre

d'idées, le Service correctionnel du Canada a intégré des sessions de sensibilisation aux problèmes environnementaux aux programmes de perfectionnement scolaire offerts aux prisonniers.

Le gouvernement du Canada met à la disposition des Canadiens un éventail d'outils et de technologies pour leur permettre d'augmenter leur niveau de sensibilisation aux questions et aux avenues possibles dans le domaine du développement durable. L'Internet est un outil informationnel clé dans le monde d'aujourd'hui et Industrie Canada travaille en collaboration avec des partenaires pour s'assurer que toutes les communautés de l'ensemble du Canada aient accès à Internet et qu'elles connaissent tous les avantages qu'offrent les applications Internet telles que le cyberapprentissage et la santé en ligne. Grâce à Ressources naturelles Canada, de l'information géospatiale est rendue accessible à une variété d'auditoires par l'intermédiaire d'un CD-ROM, d'un site Internet, d'ateliers éducatifs, de documents et d'articles techniques qui ont été mis au point par ce ministère. Pour appuyer le développement durable, on recourt également à la programmation radio et télévisuelle, telle que la programmation bilingue du ministère du Patrimoine canadien diffusée sur les médias ethniques pour faire connaître aux minorités ethnoculturelles l'existence du Programme de violence familiale, dont l'objectif est de stabiliser la structure familiale.

#### **CIBLAGE DES INITIATIVES DE SENSIBILISATION**

Les initiatives de sensibilisation du public mises au point par le gouvernement canadien sont souvent destinées à des groupes spécifiques. Par exemple, plusieurs programmes d'information du gouvernement visent à sensibiliser les consommateurs et à les aider à faire des choix de consommation qui appuient le développement durable, notamment :

- *Le programme ÉnerGuide qui vise les électroménagers, l'équipement de refroidissement et de chauffage, les maisons et les véhicules dont l'objectif est d'inciter les consommateurs à consulter les indices de rendement énergétique avant d'acheter ces articles.*

- *Le programme Le bon \$ens au volant stimule les automobilistes à acheter, à conduire et à entretenir leurs véhicules en adoptant des comportements qui permettent de réduire la consommation d'essence, d'épargner de l'argent et de protéger l'environnement.*
- *Le programme Choix environnemental® est un programme d'écoétiquetage qui permet aux consommateurs d'identifier les produits et les services sans danger pour l'environnement.*

Le fait d'être sensibilisé au développement durable et d'offrir des produits et des services plus adaptés à cette réalité peut constituer un avantage concurrentiel pour les entreprises et peut également les placer en position d'aider, dans leur cheminement vers le développement durable (voir l'encadré), les pays avec qui ils font affaires. Le gouvernement du Canada a mis au point

#### **UNE ENTREPRISE CANADIENNE MET SA TECHNOLOGIE NOVATRICE DE TRAITEMENT DE L'EAU AU SERVICE DES ZONES DÉVASTÉES**

PEU DE TEMPS APRÈS LE PASSAGE DÉVASTATEUR DES TSUNAMIS QUI ONT FRAPPÉ L'ASIE DU SUD-EST EN DÉCEMBRE 2004, LES INGÉNIEURS ET LES SCIENTIFIQUES DE L'ENTREPRISE ZENON ENVIRONMENTAL INC., UNE SOCIÉTÉ ONTARIENNE SPÉCIALISÉE DANS LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES DE TRAITEMENT DE L'EAU, ONT INTERROMPU LEURS VACANCES DES FÊTES POUR ÉLABORER UN PLAN POUR AMENER LEUR TECHNOLOGIE DANS LES RÉGIONS LES PLUS TOUCHÉES PAR LE DÉSASTRE. QUELQUES JOURS PLUS TARD, LES PREMIERS AVIONS ATTERRISSAIENT AU SRI LANKA ET EN INDE AVEC À LEUR BORD DES UNITÉS AUTONOMES DE FILTRATION D'UNE VALEUR DE 250 000 \$, DONNÉES PAR L'ENTREPRISE POUR ASSURER DE L'EAU POTABLE À PLUS DE 350 000 PERSONNES RÉPARTIES DANS 54 COLLECTIVITÉS DÉSESÉRÉES. AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES, ZENON S'EST CLASSÉE PARMI LES 100 MEILLEURS EMPLOYEURS DU CANADA ET S'EST VU ATTRIBUER À DEUX REPRISES UN PRESTIGIEUX PRIX D'ENGAGEMENT SOCIAL POUR SA CONSCIENCE ET SON IMPLICATION SOCIALES.

de nombreuses initiatives pour sensibiliser les entreprises aux possibilités qui s'offrent à elles en matière de développement durable, incluant les technologies qui permettent de réduire ou d'empêcher la pollution et d'améliorer l'efficacité, de même que les produits qui exploitent les progrès nanotechnologiques et biotechnologiques. Par exemple, Industrie Canada est en train de mettre au point une base de données globale pour faire connaître à l'industrie les processus et les méthodes de fabrication propres et évolués. Pour sa part, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique aide les entreprises à comprendre les enjeux des changements climatiques, offre des sessions d'apprentissage sur l'efficacité et invite d'autres ministères à présenter aux entreprises et aux collectivités les programmes environnementaux d'envergure nationale disponibles.

Plusieurs ministères fédéraux mettent en place des programmes spéciaux dont l'objectif est de faire connaître aux Canadiens qui vivent en milieu rural l'information et les services accessibles dans leur région, incluant ceux en faveur de la viabilité. Par exemple, Ressources naturelles Canada travaillent en collaboration avec des partenaires pour mettre au point une trousse d'information, une stratégie de communication et des produits qui permettront aux résidents du nord de l'Ontario de mieux comprendre les impacts et les avantages de l'exploitation minière, y compris les possibilités d'affaires et d'emploi. Le Secrétariat rural d'Agriculture et Agroalimentaire Canada travaille en collaboration avec les Canadiens qui vivent en milieu rural et dans les régions éloignées pour bâtir des communautés solides et dynamiques; il recueille leurs commentaires dans le cadre des colloques *Dialogue rural* et leur assure un accès direct à l'information par l'intermédiaire du portail du Service canadien de l'information rurale.

## **AUGMENTATION DE LA SENSIBILISATION DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX**

### **SENSIBILISATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE**

L'un des principaux objectifs de gouvernement du Canada est de promouvoir le développement durable

## **SENSIBILISATION DU GOUVERNEMENT AU CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LA GOUVERNANCE**

SANTÉ CANADA COMPTE BEAUCOUP SUR SON CADRE DE GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION À CE CONCEPT AU SEIN DU MINISTÈRE. GRÂCE À UNE GESTION APPROPRIÉE DU CADRE DE GOUVERNANCE, QUI REGROUPE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DES COMITÉS DE TRAVAIL REPRÉSENTATIFS DE L'ENSEMBLE DU PAYS, LE GOUVERNEMENT CONTRIBUE AU RÉSEAUTAGE RÉGIONAL ET À LA PARTICIPATION À L'ÉCHELON NATIONAL. CETTE APPROCHE ASSURE UNE APPLICATION UNIFORME DES PRINCIPES ET DES PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'ÉCHELLE DU MINISTÈRE, CRÉANT UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT POUR LA MODIFICATION DES COMPORTEMENTS. LES RESPONSABILITÉS ET LES RÔLES CLÉS DE TOUTES LES PERSONNES IMPLIQUÉES DANS LE CADRE DE GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE SONT DÉCRITS DANS LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE SANTÉ CANADA, QUI EXIGE ÉGALEMENT L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE STRATÉGIES POUR SENSIBILISER LE PERSONNEL AUX CONCEPTS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

parmi ses ministères et organismes en offrant de l'information plus pertinente et en augmentant le niveau de sensibilisation de ses employés. Plusieurs ministères et organismes disposent de comités responsables du développement durable qui se chargent de cette tâche. De nombreux moyens sont mis en œuvre pour soulever l'intérêt des employés de l'administration publique par rapport à la question du développement durable, notamment : événements spéciaux et conférences, cours, ateliers et séminaires, déjeuners-causeries, mise à jour de l'information des sites Internet ministériels, articles sur le développement durable dans les bulletins intraministériels, trousse d'information pour les nouveaux employés, fiches de renseignements et bulletins contenant des conseils sur les meilleures pratiques et les nouveaux développements, de même

que récompenses aux employés qui font preuve d'initiative pour trouver des solutions qui contribuent au développement durable.

Les systèmes ministériels de gestion de l'environnement constituent un outil-clé pour sensibiliser les employés aux initiatives internes de développement durable. Par exemple, en recourant aux systèmes de gestion de l'environnement pour mettre son plan d'affaires à jour, Industrie Canada s'assure que ses employés sont automatiquement informés sur les questions environnementales, les programmes de réduction de déchets et d'approvisionnements écologiques et les meilleures pratiques pour la gestion des parcs automobiles et des installations. Santé Canada s'est engagé à mettre au point des guides et des plans d'action, à l'intention de tous les administrateurs d'installation et du personnel responsable des programmes, pour relever les problèmes propres au ministère, établir un ordre de priorité et déterminer ceux qui devraient faire l'objet d'une analyse en vue d'adopter une approche de prévention de la pollution à l'échelle du ministère pour l'administration des programmes.

## **PARTAGE DE L'INFORMATION**

Avec le temps, les ministères fédéraux ont développé une expertise pour ce qui est des questions relatives au développement durable pertinentes à leur mandat. Le partage de cette expertise et de cette information avec d'autres groupes fédéraux est un élément-clé pour assurer l'évolution du travail sur ces questions à l'échelle du gouvernement. Par exemple :

- *Patrimoine canadien aide d'autres ministères à trouver des moyens d'intégrer une perspective sociale et culturelle à leur approche du développement durable.*
- *Travaux publics et Services gouvernementaux Canada offre à d'autres ministères des sessions de sensibilisation aux activités et aux outils d'approvisionnements écologiques.*
- *Environnement Canada tente d'améliorer le niveau de compréhension et de sensibilisation des autres services au rôle des instruments économiques en guise d'outil pour poursuivre le développement durable.*

# ENGAGEMENT

# 2.

Le gouvernement a un rôle de leadership à jouer dans le domaine du développement durable; il s'agit cependant d'une responsabilité partagée qui demande un effort collectif. La participation des particuliers, des groupes d'intérêt spéciaux, des entreprises, des organismes non gouvernementaux – de tout le monde en fait – est nécessaire pour que le développement durable devienne un mode de vie dans notre société. En plus d'augmenter le niveau de sensibilisation de la population au développement durable, le gouvernement du Canada tente de l'impliquer dans des activités qui appuient les objectifs dans ce domaine. Un tel engagement favorise la *responsabilité collective* et les *partenariats constructifs* et stimule les gens à *agir avec détermination* – deux autres principes nécessaires pour atteindre l'objectif de développement humain durable énoncé dans le cadre du Sommet mondial sur le développement durable en 2002.

## ENGAGEMENT DES CANADIENS ET DES PARTENAIRES À L'ÉCHELLE MONDIALE

### PARTICIPATION DE LA POPULATION

Un nombre incalculable de Canadiens se portent volontaires pour contribuer au développement de la collectivité et restaurer l'environnement au Canada et ailleurs (voir l'encadré). Par exemple, Pêches et Océans Canada demande la participation du public pour restaurer et améliorer l'habitat du poisson à l'échelle du pays. Parcs Canada, pour sa part, établit des partenariats avec des personnes qui vivent à proximité

## PARTICIPATION DES CANADIENS AU PROGRAMME D'INTENDANCE DE L'HABITAT

LE PROGRAMME D'INTENDANCE DE L'HABITAT AIDE LES CANADIENS À PROTÉGER LES ESPÈCES EN PÉRIL ET LEURS HABITATS. IL FAVORISE DES PRATIQUES D'UTILISATION DES TERRES ET DES RESSOURCES PROPICES AU MAINTIEN D'HABITATS ESSENTIELS À LA SURVIE ET AU RÉTABLISSEMENT DES ESPÈCES EN PÉRIL, ÉLARGISSANT LES ACTIVITÉS EXISTANTES DE CONSERVATION ET EN EN SUSCITANT DE NOUVELLES. LES PARTENARIATS SONT LA CLÉ POUR FAIRE DE CE PROGRAMME BÉNÉVOLE D'INTENDANCE UN OUTIL EFFICACE DE CONSERVATION. DEPUIS SES DÉBUTS EN 2000, LE PROGRAMME A ÉTABLI DES PARTENARIATS AVEC DES ORGANISATIONS AUTOCHTONES, DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS, DES UTILISATEURS DE RESSOURCES, DES FONDATIONS POUR LA NATURE, DES PROVINCES, LE SECTEUR DES RESSOURCES NATURELLES, DES ASSOCIATIONS COMMUNAUTAIRES DE PROTECTION DES ESPÈCES SAUVAGES, DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DES ORGANISMES DE CONSERVATION.

immédiate des parcs nationaux pour tenter de maintenir l'intégrité écologique de ces secteurs. Des représentants du public et des organismes peuvent également participer aux commissions d'examen de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.

## PROCESSUS DÉCISIONNEL ET GESTION

Alors que le gouvernement canadien tente d'accroître la transparence de son processus décisionnel, les organismes et les ministères fédéraux adoptent de nouvelles approches pour mieux informer les citoyens et les impliquer. La consultation du public et des intervenants est un élément clé essentiel des stratégies de développement durable de la plupart des ministères fédéraux, de même que de plusieurs autres initiatives fédérales. Le site du gouvernement canadien « *Consultation des Canadiens* » rationalise ce processus en regroupant en un seul endroit une liste de consultations menées par certains ministères et organismes.

Le gouvernement fédéral procède également à un remaniement de ses politiques et de ses programmes dans plusieurs secteurs pour établir des partenariats de gestion avec les principaux intervenants. Un exemple type de ce changement est la *Stratégie sur les océans du Canada*, mise en œuvre par Pêches et Océans Canada, dont l'objectif est de regrouper les autres ordres de gouvernement, les associations autochtones (voir l'encadré), les localités côtières et autres intervenants et Canadiens intéressés à partager de l'information relative à la viabilité des océans.

## COLLECTIVITÉS DURABLES

Le développement durable appliqué à la collectivité englobe des aspects liés à la société, à la santé, à la culture, à l'économie et à l'environnement. Le gouvernement du Canada tente de convaincre toutes les collectivités de devenir plus durables, en les stimulant à prendre des décisions et des mesures qui leur permettent d'améliorer et de protéger leur propre avenir. Le programme *Collectivités ingénieuses* d'Industrie Canada encourage les collectivités canadiennes à utiliser les technologies de communication et d'information de façon novatrice, pour bénéficier de meilleurs services dans le domaine de la santé et de l'éducation et pour tirer avantage des possibilités d'affaires, alors que son *Programme de développement des collectivités* favorise le développement économique au niveau local, en assurant la mise en valeur de la collectivité et la diversification des activités. Par l'intermédiaire du *Programme d'indicateurs de développement durable*, un programme de partenariat qui regroupe Environnement Canada, la

## PARTICIPATION DES AUTOCHTONES À LA GESTION DES OCÉANS

PÊCHES ET OCÉANS CANADA A MIS AU POINT LE PROGRAMME AUTOCHTONE DE GESTION DES RESSOURCES AQUATIQUES ET OCÉANIQUES POUR FAVORISER LA PARTICIPATION DES AUTOCHTONES À DES PROCESSUS DÉCISIONNELS À INTERVENANTS MULTIPLES ET À DES PROCESSUS CONSULTATIFS POUR LA GESTION DES RESSOURCES AQUATIQUES. LES AUTRES PARTENAIRES IMPLIQUÉS DANS CE PROCESSUS SONT NOTAMMENT DES PÊCHEURS, DES SCIENTIFIQUES, DES REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE, DES GROUPES DE CONSERVATION ET DES REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT. LE PROGRAMME A ÉTÉ ÉLABORÉ SUR LES BASES SUIVANTES : 1) SOUTIEN AUX GROUPES AUTOCHTONES QUI SE RÉUNISSENT SUR UNE BASE VOLONTAIRE POUR CRÉER DES STRUCTURES COMMUNES DE GESTION DES RESSOURCES AQUATIQUES, 2) FINANCEMENT POTENTIEL POUR LA FORMATION D'AGENTS DES PÊCHES AUTOCHTONES, 3) CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ, 4) AIDE AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS, 5) ACCÈS À LA PÊCHE COMMERCIALE ET AUX POSSIBILITÉS D'AFFAIRES DANS LE DOMAINE DE L'AQUACULTURE. LE PROGRAMME S'APPLIQUE SEULEMENT AUX RÉGIONS OÙ LA PÊCHE EST SOUS LA RESPONSABILITÉ DE PÊCHES ET OCÉANS CANADA.

Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Fédération canadienne des municipalités, les collectivités intéressées à mettre au point leur propre ensemble d'indicateurs de développement durable bénéficient de conseils à cet effet. Il existe d'autres initiatives fédérales en vue du développement durable, notamment :

- *Ententes de développement urbain du programme de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada – collaboration entre des partenaires provinciaux et municipaux pour aborder les questions de développement urbain, allant de la revitalisation des quartiers centraux au renforcement de l'innovation et au développement économique durable.*

- *Programme Infrastructures Canada – collaboration avec les collectivités urbaines et rurales pour investir dans des projets qui améliorent la qualité de l’environnement, assurent la croissance économique à long terme et améliorent les infrastructures des collectivités.*
- *Initiative nationale pour les sans-abri de Ressources humaines et Développement des compétences Canada – aide les collectivités à trouver des solutions locales pour contrer l’itinérance.*
- *Programme Nouveaux Horizons pour les aînés de Développement social Canada – favorise l’implication sociale des aînés par l’intermédiaire de projets communautaires.*

Le Canada sera l’hôte du Forum urbain mondial qui aura lieu à Vancouver (C.-B. ) en 2006. Ce forum invite les gouvernements, le secteur privé et les organismes sans but lucratif à discuter des défis que pose le développement de collectivités urbaines viables dans le monde entier et à tenter d’influencer les politiques urbaines nationales.

#### **ENTREPRISES DURABLES**

Le gouvernement du Canada met en valeur le développement économique et durable des entreprises et les invite à se responsabiliser tant au niveau social qu’environnemental. L’*Initiative sur l’innovation environnementale des entreprises* d’Environnement Canada a pour objectif d’accélérer l’innovation durable et d’améliorer la performance environnementale dans le secteur des entreprises, en stimulant et en appuyant le leadership dans le domaine de la durabilité des entreprises. Les entreprises canadiennes sont également mises au défi de rendre compte de leurs pratiques environnementales et de leur performance.

Pour appuyer les entreprises et les encourager à rendre compte de leur performance en ce qui a trait à la durabilité, plusieurs ministères fédéraux ont collaboré avec le secteur privé pour offrir en ligne la *Trousse d’information pour la production de rapports sur le développement durable*. Cette trousse décrit diverses méthodes de production de rapports qui peuvent être adaptées aux intérêts spécifiques des entreprises et des intervenants.

#### **INITIATIVE DES VILLES DURABLES**

L’INITIATIVE DES VILLES DURABLES (IVD) EST LE FRUIT D’UN PARTENARIAT INNOVATEUR ENTRE LE GOUVERNEMENT CANADIEN, DES ORGANISMES NON GOUVERNEMENTAUX ET LE SECTEUR PRIVÉ, DONT L’OBJECTIF EST DE PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE DES VILLES. LES PRINCIPAUX SECTEURS D’INTÉRÊT DE L’IVD SONT LES EAUX PROPRES, LA GESTION DES DÉCHETS, L’ÉNERGIE PROPRE, LE TRANSPORT, LE LOGEMENT, LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS, L’URBANISME, LES TÉLÉCOMMUNICATIONS, LES PROJETS D’INFRASTRUCTURE URBAINE ET D’AMÉNAGEMENT PORTUAIRE. MENÉE PAR INDUSTRIE CANADA, L’IVD EST MAINTENANT ACTIVE DANS 15 VILLES AUTOUR DU MONDE ET COMPTE S’ÉTABLIR DANS D’AUTRES VILLES. EN COLLABORATION AVEC DES PARTENAIRES LOCAUX, DES REPRÉSENTANTS DE L’ÉQUIPE CANADIENNE RÉDIGENT UN DOCUMENT DE VISION DE CHACUNE DES VILLES, DÉFINISSANT AINSI UN PLAN POUR L’AVENIR AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE. EN FAISANT VALOIR L’EXPÉRIENCE ET LE SAVOIR-FAIRE DU CANADA PAR RAPPORT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX TECHNOLOGIES ET SERVICES, L’IVD DÉMONTRE LE RÔLE IMPORTANT QUE LE SECTEUR PRIVÉ PEUT JOUER POUR LA DIMINUTION DE LA PAUVRETÉ, L’AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE ET LA PROMOTION DES PRINCIPES DE BONNE GOUVERNANCE.

La mise en valeur de méthodes écologiquement viables est un moyen-clé pour inciter les entreprises à s’impliquer. Dans ce sens, Industrie Canada travaille en collaboration avec des partenaires pour démontrer l’effet positif des méthodes écoefficaces sur l’augmentation de la productivité et l’amélioration de la performance environnementale, pour promouvoir l’innovation technologique et pour intégrer ces outils sur le marché. Le programme Enviroclub (voir l’encadré), issu du regroupement de l’Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, d’Environnement Canada et du Conseil national de recherches du Canada, constitue un exemple concret des mesures prises pour atteindre ces objectifs.

## **ENVIROCLUB**

**DANS LE BUT D'AIDER LES PETITES ET LES MOYENNES ENTREPRISES À ACCROÎTRE LEUR RENTABILITÉ ET LEUR COMPÉTITIVITÉ PAR L'AMÉLIORATION DE LEUR PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE, L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC, ENVIRONNEMENT CANADA ET LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA ONT CRÉÉ UN PARTENARIAT AVEC LE SECTEUR PRIVÉ POUR OFFRIR UN PROGRAMME DÉSIGNÉ ENVIROCLUB. CHAQUE ENVIROCLUB REGROUPE 15 ENTREPRISES D'UNE RÉGION OU D'UN SECTEUR DONNÉ QUI BÉNÉFICIENT DE FINANCEMENT ET DES CONSEILS D'UN EXPERT QUI LES AIDE À PLANIFIER UN PROJET INTERNE DE PRÉVENTION DE LA POLLUTION AYANT UN BON POTENTIEL DE RÉDUCTION DE DÉPENSES POUR L'ENTREPRISE. LES ENTREPRISES PARTICIPANTES PEUVENT ÉGALEMENT ACCROÎTRE LEURS CONNAISSANCES DANS LE DOMAINE DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE PAR L'INTERMÉDIAIRE D'ATELIERS PRATIQUES INTERACTIFS, TOUT EN ÉLARGISSANT LEUR RÉSEAU DE CONTACTS PROFESSIONNELS. EN PLUS DES AVANTAGES ENVIRONNEMENTAUX QU'ELLES PROCURENT À LA SOCIÉTÉ, ON S'ATTEND ÉGALEMENT À UNE CONTRIBUTION À L'ÉCONOMIE DE L'ORDRE DE 1,5 MILLION DE DOLLARS PAR ANNÉE DE LA PART DE CES ENTREPRISES.**

Agriculture et Agroalimentaire Canada incite les agriculteurs à mettre au point des plans environnementaux qui établissent les avantages et les risques environnementaux liés à leurs activités agricoles et à élaborer un plan d'action pour contrer les risques, équilibrant ainsi les aspects économiques et environnementaux de la production.

Un autre moyen d'inciter les entreprises à s'impliquer consiste à les aider à tirer avantage des nouvelles possibilités d'affaires dans le domaine du développement durable, incluant celles dans le secteur des produits et services environnementaux qui connaît une croissance rapide. Par exemple, le ministère de la Diversification

de l'économie de l'Ouest a procédé à des consultations auprès des décideurs du gouvernement, des organismes sans but lucratif et de représentants du milieu académique et du monde des affaires de l'ensemble de l'ouest du Canada pour recueillir de l'information sur les moyens de développer le secteur des technologies environnementales; ce processus a donné lieu au Forum sur les technologies environnementales de l'Ouest canadien (voir l'encadré). L'Agence de promotion économique du Canada atlantique travaille également en collaboration avec le secteur privé pour cibler des secteurs stratégiques offrant un bon potentiel de croissance tels que l'océanologie, la biotechnologie, l'aquaculture et l'écotourisme; elle travaille aussi conjointement avec le secteur des industries de l'environnement pour augmenter l'exportation de leurs produits et services.

## **FORUM SUR LES TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES DE L'OUEST CANADIEN**

**LE FORUM SUR LES TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES DE L'OUEST CANADIEN, QUI A EU LIEU À VANCOUVER EN DÉCEMBRE 2003, A RÉUNI PLUS DE 120 CHEFS DE FILE DE L'OUEST DU CANADA DANS LE DOMAINE DE L'ÉCOTECHNOLOGIE. AU COURS DU FORUM, PAUL MARTIN, MAINTENANT PREMIER MINISTRE DU CANADA, A MIS L'INDUSTRIE AU DÉFI DE PROPOSER TROIS MESURES CONCRÈTES QUE LE GOUVERNEMENT POURRAIT METTRE EN ŒUVRE POUR APPUYER LE SECTEUR EN PLEINE CROISSANCE DE LA TECHNOLOGIE ENVIRONNEMENTALE. DES CONSULTATIONS ULTÉRIEURES AVEC LES LEADERS DE L'INDUSTRIE ONT DONNÉ LIEU À TROIS RECOMMANDATIONS : 1) OFFRIR UN SOUTIEN SIGNIFICATIF AUX PROJETS PILOTES, 2) ADOPTER DES RÉGIMES DE RÉGLEMENTATION QUI FAVORISENT LE DÉVELOPPEMENT ET LE DÉPLOIEMENT DE TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES NOVATRICES, 3) OFFRIR DES INCITATIFS FISCAUX POUR PROMOUVOIR L'ADOPTION DE NOUVELLES TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES AUX PREMIERS STADES DU PROJET.**

## **PARTENAIRES DE RECHERCHE**

Compte tenu que l'innovation est la clé de notre progression vers le développement durable, la recherche et le développement constituent donc des éléments critiques. Le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec un éventail de partenaires de recherche pour accumuler les connaissances et développer les technologies nécessaires pour faire du développement durable une réalité. Parcs Canada, par exemple, est en train de mettre en place des groupes d'études communs dans les diverses universités canadiennes et d'établir un partenariat avec le Conseil de recherches en sciences humaines et les Centres de données sur la conservation des provinces et des territoires, pour étoffer les connaissances relatives aux parcs nationaux et les mettre en valeur par l'intermédiaire de plans de gestion. Affaires étrangères Canada et Commerce international Canada sont en train de dresser une liste de partenaires qui pourraient éventuellement collaborer à la recherche et au développement à l'échelle internationale et investir des capitaux dans des services et des produits canadiens novateurs, écologiques et éconergétiques.

Les réseaux de recherche offrent un bon soutien à la collaboration et au transfert efficace de l'information. Environnement Canada tente d'établir des liens plus étroits entre les intervenants dans les domaines de la technologie et des sciences de l'environnement (universités, gouvernements, industrie), en établissant et en mettant en valeur des réseaux voués à la science et à la technologie, notamment le Conseil des sous-ministres adjoints des sciences et de la technologie, le Réseau canadien des sciences environnementales, de même que des réseaux régionaux ou mis en place pour des raisons précises. Industrie Canada tente de sensibiliser les intervenants à l'importance d'un réseau voué à la chimioécologie au sein du gouvernement et des organismes de recherches sur les industries, pour promouvoir le foisonnement des idées, la collaboration pour la recherche et la commercialisation de nouveaux produits et services.

La collaboration en vue de bâtir une base de connaissances est également présente en dehors des milieux gouvernementaux, comme le montre le partenariat

## **PROGRAMME DE FORÊTS MODÈLES DU CANADA**

LE PROGRAMME DE FORÊTS MODÈLES DU CANADA, MIS EN ŒUVRE PAR LE SERVICE CANADIEN DES FORÊTS, EST UNE INITIATIVE VISANT À FORMER DES PARTENARIATS AU NIVEAU LOCAL, NATIONAL ET INTERNATIONAL DANS LE BUT DE SUSCITER DE NOUVELLES IDÉES EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE. CES PARTENARIATS RÉUNISSENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX, DES GROUPES AUTOCHTONES, DES REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE, DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE, TOUS LES PALIERS DE GOUVERNEMENT, DES ASSOCIATIONS COMMUNAUTAIRES, DES RÉCRÉOLOGUES ET DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS. UNE FORÊT MODÈLE EST UN LABORATOIRE PRATIQUE DANS LEQUEL DES TECHNIQUES DE GESTION D'AVANT-GARDE FONT L'OBJET DE RECHERCHE ET SONT ENSUITE DÉVELOPPÉES, MISES EN ŒUVRE ET SUIVIES DE PRÈS. C'EST UNE ÉTENDUE DE TERRAIN OÙ LES PARTICIPANTS ONT UN INTÉRÊT DIRECT ET UNE INFLUENCE SUR L'UTILISATION DE LA FORÊT.

que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique a établi avec les secteurs privé et académique pour la recherche et le développement dans le secteur des industries de l'environnement. Ils explorent conjointement de nouvelles technologies et autres innovations qui offrent un bon potentiel de commercialisation et de rentabilité pour soutenir l'économie des provinces du Canada atlantique dans les périodes d'instabilité des industries conventionnelles, telles que la pêche.

### **PEUPLES AUTOCHTONES**

Les points de vue des peuples autochtones du Canada sont importants et plusieurs organismes et ministères fédéraux cherchent des façons d'intégrer les connaissances traditionnelles à leurs politiques et programmes, d'élargir le niveau de connaissances des Autochtones par rapport aux questions liées au développement durable et d'augmenter leur participation au développement d'approches pour aborder ces questions, tel que décrit ci-dessous :

- *La stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain incite les peuples autochtones à améliorer leurs conditions sociales dans les villes canadiennes.*
- *Le ministère des Affaires indiennes et du Nord est en train d'élaborer des processus régionaux au sein des ministères fédéraux et des collectivités et associations autochtones, pour les inviter à discuter de leurs priorités communes; le ministère met également au point des outils pour encadrer et évaluer la viabilité des collectivités autochtones.*
- *L'Agence canadienne d'évaluation environnementale tente d'intégrer les points de vue autochtones à la politique d'évaluation environnementale et met sur pied un comité consultatif autochtone qui interviendra dans les processus émergents d'évaluation environnementale et dans les accords de revendications territoriales.*
- *Santé Canada travaille en collaboration avec les Premières nations et les Inuits, de même qu'avec les gouvernements territoriaux et provinciaux, pour assurer une meilleure intégration des services de santé.*

## **WALPOLE ISLAND HERITAGE CENTRE**

LE « WALPOLE ISLAND HERITAGE CENTRE », OU NIN.DA.WAAB.JIG (QUI SIGNIFIE « CEUX QUI CHERCHENT À DÉCOUVRIR »), A ÉTÉ FONDÉ OFFICIELLEMENT EN 1989 DANS LE BUT DE PROTÉGER ET DE RESTAURER L'HÉRITAGE CULTUREL ET NATUREL DES PREMIÈRES NATIONS DE WALPOLE ISLAND, DE RÉTABLIR LEURS DROITS, D'AMÉLIORER LEURS CAPACITÉS POUR GÉRER ET GOUVERNER DE FAÇON JUSTE ET EFFICACE LA TRIBU DES PREMIÈRES NATIONS DE WALPOLE ISLAND ET SES TERRES ANCESTRALES, ET POUR PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE WALPOLE ISLAND AU COURS DU PROCHAIN SIÈCLE. GRÂCE AUX ACTIVITÉS DU CENTRE, WALPOLE ISLAND EST DEVENUE L'UNE DES PREMIÈRES COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES AU CANADA À PRENDRE L'INITIATIVE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, INFLUENÇANT SES MEMBRES, LES AUTRES COLLECTIVITÉS DES PREMIÈRES NATIONS, L'INDUSTRIE PRIVÉE ET LES DÉCIDEURS MINISTÉRIELS.

## **ENFANCE ET ADOLESCENCE**

Les enfants et les adolescents d'aujourd'hui sont les décideurs de demain et à l'heure actuelle le gouvernement canadien investit pour les préparer à ce rôle. Grâce au programme Rescol, les écoles et les bibliothèques du Canada disposent de la technologie de l'information nécessaire pour donner accès aux jeunes canadiens à la meilleure information et aux connaissances de pointe que le monde ait à offrir, pour leur permettre de participer à la société du savoir. Par l'intermédiaire de programmes ciblés, les agences et les ministères fédéraux tentent également d'inciter les jeunes et les adolescents à porter plus d'intérêt à l'environnement et au développement durable. Par exemple, le site Web de Pêches et Océans Canada a mis au point une section désignée « Le Grand Bleu » qui est réservée aux jeunes; cette section est conçue pour informer les enfants sur les questions liées aux océans et les inciter à s'impliquer pour en assurer la protection. D'autres ministères offrent également des sites d'apprentissage en ligne, tels que Graffichat de RNChat, qui est un portail d'apprentissage dans le domaine des sciences qui a été mis au point par Ressources naturelles Canada à l'intention des enfants.

Les jeunes apportent également beaucoup d'énergie et d'enthousiasme aux programmes de développement durable; leurs commentaires et leur participation volontaire sont précieux. De nombreux ministères fédéraux mettent en place des programmes internes et de bénévolat à l'intention des jeunes, tels que le Programme action jeunesse de l'Agence canadienne de développement international, qui encourage la participation des jeunes au développement international.

## **PARTENAIRES À L'ÉCHELLE MONDIALE**

Sur le plan international, le Canada collabore avec de nombreux organismes internationaux pour exécuter la planification et les tâches nécessaires pour assurer le développement durable, y compris les composantes éducatives. Affaires étrangères Canada et Commerce international Canada attachent une importance particulière à la reconnaissance de l'engagement du Canada dans le développement durable au niveau des relations bilatérales, régionales et multilatérales. L'Agence canadienne

## L'ACDI COLLABORE AU PROGRAMME VIH/SIDA

AFIN DE CONTRER À UN STADE PRÉCOCE L'ÉPIDÉMIE DE VIH/SIDA QUI SÉVIT AU BANGLADESH, LE CANADA S'EST JOINT À LA BANQUE MONDIALE ET À NEUF AUTRES PAYS POUR FONDER UN PROGRAMME QUI FACILITE L'ACCÈS DES FEMMES À DES SERVICES DE SANTÉ DE LA REPRODUCTION, INCLUANT DE L'INFORMATION RELATIVE AU VIH/SIDA ET AUX AUTRES MALADIES TRANSMISES SEXUELLEMENT. L'OBJECTIF DU PROGRAMME EST DE RESSERRER LES LIENS ENTRE LES PROGRAMMES DE SANTÉ GOUVERNEMENTAUX ET LES TRAVAILLEURS DES SERVICES D'APPROCHE COMMUNAUTAIRES. LA POPULATION SERA AINSI SENSIBILISÉE AU VIH/SIDA, AUX MOYENS D'EN EMPÊCHER LA TRANSMISSION, DE MÊME QU'AUX RESSOURCES DISPONIBLES DANS LEURS COLLECTIVITÉS.

de développement international tente d'augmenter la capacité des institutions partenaires pour leur permettre d'aborder des questions telles que l'agriculture, le développement du secteur privé, les eaux et les terres, les affaires réglementaires, la stabilité financière, la réforme juridique et judiciaire, la croissance économique, le développement social (incluant la santé, l'éducation et la protection de l'enfance), le commerce, les droits de la personne, l'égalité des sexes, les peuples autochtones et la gestion des ressources (voir l'encadré). Ces ministères portent également une attention particulière à la prévention des conflits, à la réconciliation après un conflit, à la consolidation de la paix et à la sécurité.

### ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX CHAMPIONS ET DIRIGEANTS ENGAGÉS

Comme c'est le cas pour toutes les organisations d'envergure, la vision globale de chaque ministère et organisme repose généralement sur les dirigeants et les gestionnaires; par conséquent, il est très important que ces personnes aient une connaissance accrue des principes de développement durable et qu'ils y adhèrent pleinement. Dans plusieurs ministères, certains gestionnaires se démarquent dans le domaine du développement

durable en s'impliquant pleinement pour que cette notion soit mieux connue dans leur lieu de travail et pour assurer une meilleure compréhension de ce concept auprès de leurs collègues dirigeants. Par exemple, Industrie Canada désigne, parmi ses cadres supérieurs, des personnes qui se démarquent dans les domaines de la mise en œuvre et de la surveillance globale de la stratégie de développement durable, du rayonnement de l'industrie et de l'écologisation des opérations. Justice Canada souligne également la performance d'une personne, généralement un cadre supérieur, qui défend les questions liées au développement durable au sein du ministère, préside un groupe de travail sur le développement durable et coordonne les réactions du ministère aux pétitions dans le domaine environnemental.

### ÉCO GOUVERNEMENT

Le programme Éco Gouvernement est un moyen efficace d'impliquer les employés fédéraux dans le développement durable sur les lieux de travail. Le programme Choix environnemental® d'Environnement Canada, qui est la référence en Amérique du Nord dans le domaine des produits et des services respectueux de l'environnement, aide les consommateurs, y compris les acheteurs pour le compte du gouvernement, à identifier les produits et les services qui ont moins d'effets nuisibles sur l'environnement. Dans le même ordre d'idées, le système international ENERGY STAR®, mis de l'avant et géré par Ressources naturelles Canada, identifie les produits éconergétiques, notamment : le matériel de bureau, les électroménagers, l'équipement de chauffage, ventilation et climatisation, les appareils électroniques grand public, les systèmes d'éclairage et de signalisation, de même que l'équipement commercial et industriel. Le gouvernement canadien assure également le suivi d'un réseau d'écologisation et offre plusieurs outils en ligne pour aider les employés fédéraux à écologiser le fonctionnement des usines et des parcs automobiles, l'organisation des rencontres et l'acquisition de produits et de services. Par exemple, Éco Gouvernement offre par Internet une fenêtre d'accès à de l'information relative aux meilleures pratiques pour écologiser les opérations du gouvernement.

Lorsque des employés choisissent des moyens plus écologiques pour se rendre au travail, stimulés par des initiatives ministérielles telles que le programme Éconavette de Transports Canada, ils contribuent de façon significative à l'effort du Canada pour atteindre son objectif de réduction des gaz à effet de serre. Le programme de Transports Canada s'adresse également à d'autres ministères et organismes gouvernementaux de même qu'aux employés du secteur privé (voir l'encadré). Les employés peuvent également contribuer à la viabilité des ressources en réduisant la quantité de papier et d'électricité qu'ils utilisent au travail. Les ministères fédéraux cherchent également des moyens de rendre les rencontres de travail plus écologiques, en remplaçant par exemple les rencontres face à face par des téléconférences, lorsque cela est possible, et en réduisant au maximum les déplacements pour participer à des rencontres. Un site du gouvernement canadien présente des directives à cet effet. En plus des avantages que l'administration publique tire de ces

### **OPTIONS POUR LES NAVETTEURS**

**TRANSPORTS CANADA A PUBLIÉ À L'INTENTION DES EMPLOYEURS CANADIENS UN GUIDE PRATIQUE ET COMPLET VISANT À LEUR PERMETTRE D'AMÉLIORER LES OPTIONS OFFERTES AUX EMPLOYÉS QUI EFFECTUENT LA NAVETTE AU TRAVAIL. LE GUIDE PRÉSENTE DES DÉMARCHES PRATIQUES ET ÉPROUVÉES POUR AUGMENTER L'USAGE DES TRANSPORTS ACTIFS (TELS QUE LA MARCHÉ ET LA BICYCLETTE), DES TRANSPORTS EN COMMUN, DU COVOITURAGE, DU TÉLÉTRAVAIL, AINSI QUE D'AUTRES SOLUTIONS DE RECHANGE À LA CONDUITE SEULE. LE GUIDE EXPLIQUE AUX EMPLOYEURS COMMENT METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME D'OPTIONS POUR LES NAVETTEURS ET FOURNIT DE L'INFORMATION SUR LES RESSOURCES LOCALES QUI PEUVENT ÊTRE UTILISÉES POUR APPUYER LE PROGRAMME. DES OUTILS PERMETTANT DE DIRIGER UN ATELIER DE FORMATION D'UNE JOURNÉE SONT AUSSI DISPONIBLES. LE GUIDE ET L'ATELIER SUR LES OPTIONS POUR LES NAVETTEURS SONT CONÇUS À L'INTENTION DES PETITS, MOYENS ET GRANDS EMPLOYEURS DE PARTOUT AU CANADA, TANT DANS LE SECTEUR PUBLIC QUE PRIVÉ.**

pratiques écologiques, le fait d'en faire une habitude au travail contribue également à modifier les comportements à l'extérieur des lieux de travail.

### **COMPÉTENCES DES EMPLOYÉS ET DESCRIPTIONS DE POSTE**

Le gouvernement fédéral se veut un employeur de choix et souhaite recruter et retenir des personnes qui ont une formation et de l'expérience dans le domaine du développement durable. L'Agence du revenu du Canada, par exemple, a ajouté une composante liée au développement durable à plusieurs de ses postes et s'assure également qu'un certain pourcentage des nouveaux contrats de gestion qu'il octroie comporte une clause de responsabilité envers le développement durable. Lorsque l'exécution d'une tâche qui appuie le développement durable exige certaines habiletés techniques, le gouvernement canadien tente d'embaucher des personnes compétentes et sensibilisées. Sur ce modèle, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale tenter de se tailler une place dans un marché du travail extrêmement compétitif et mobile, pour attirer et retenir des personnes hautement qualifiées qui contribueront à bâtir la communauté professionnelle canadienne dans le domaine de l'évaluation environnementale.

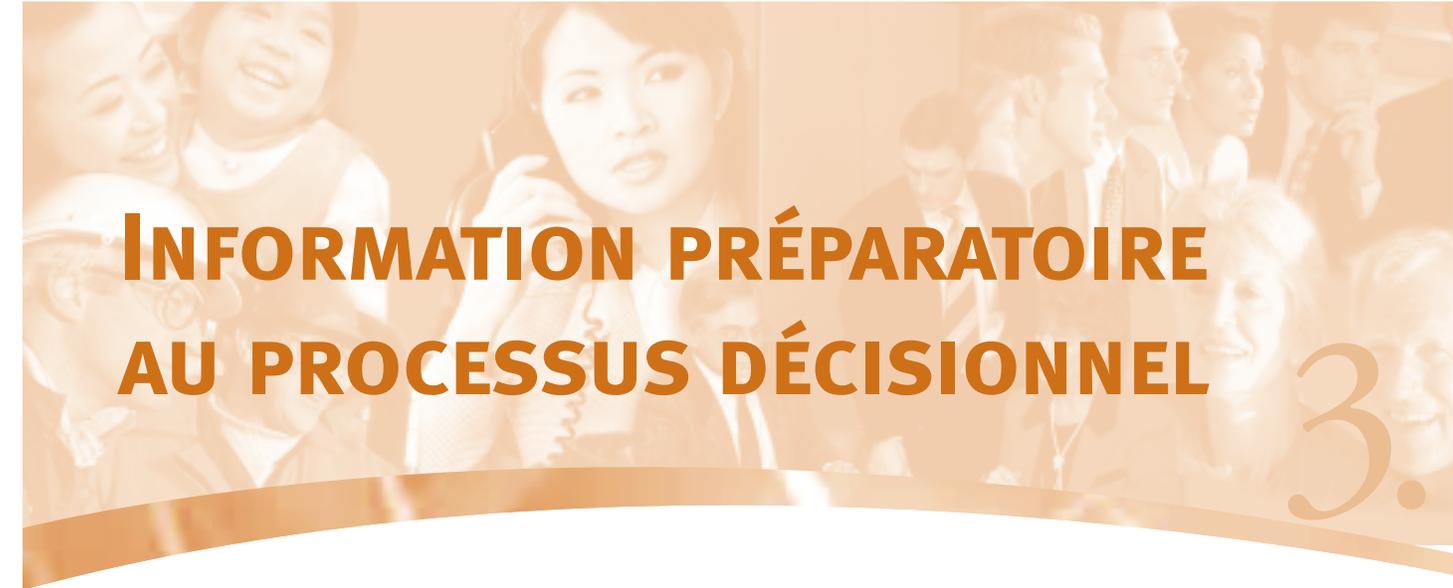
### **FORMATION**

À l'heure actuelle, plusieurs ministères travaillent conjointement pour mettre au point et offrir de la formation interministérielle dans le domaine du développement durable. Certains ministères offrent déjà des cours en rapport avec leur mandat dans ce domaine; le cours relatif à l'intégration du développement durable dans l'industrie mis au point par Industrie Canada, qui est offert deux fois par année, en est un exemple. Santé Canada offre en ligne un cours désigné « Votre guide pour la mise en œuvre de la gestion environnementale et du développement durable » pour aider les employés à comprendre le développement durable et son rôle dans leur travail.

Les activités de sensibilisation au développement durable peuvent également être intégrées aux programmes réguliers de formation du personnel. Commerce international Canada intègre le rôle de

l'analyse des effets socioéconomiques et environnementaux dans les cours sur les risques liés aux transactions commerciales et Affaires étrangères Canada élabore dans ce domaine des modules de formation spécifiques aux besoins sectoriels de son personnel en mission à l'étranger. Sur le même principe, Justice Canada a ajouté une composante de développement durable à son programme de formation sur la sensibilisation au droit destiné aux ministères-clients. Des présentations et des ateliers figurent également parmi les outils de formation efficaces; par exemple, Industrie Canada invite chaque année trois conférenciers pour traiter de sujets relatifs au développement durable.

Pour tenter d'augmenter le nombre d'employés qui évoluent dans le domaine de la durabilité, plusieurs ministères fédéraux assurent la formation de personnel hautement qualifié dans des programmes de niveau universitaire. À cet effet, ils ont augmenté les montants accordés par les conseils subventionnaires fédéraux pour les bourses et les frais de scolarité des programmes de doctorat et de maîtrise et ils ont mis au point un programme de bourses d'études géré par les universités canadiennes, en guise de stratégie pour assurer la coordination du recrutement des étudiants à l'échelle internationale.



# INFORMATION PRÉPARATOIRE AU PROCESSUS DÉCISIONNEL

Pour assurer la viabilité des ressources, les décisions qui sont prises aujourd'hui doivent tenir compte de l'avenir à long terme de la population, de l'économie et de l'écologie de toutes les collectivités. Que ces décisions soient prises au niveau inférieur ou qu'elles proviennent des échelons supérieurs du gouvernement ou du milieu des affaires, leur validité dépend en grande partie de l'accessibilité à de l'information digne de confiance.

## **EXPANSION DE LA BASE DE CONNAISSANCES**

Plus nous prenons conscience de l'importance du développement durable, plus il devient évident que notre base de connaissances comporte des lacunes qui doivent être comblées. Par exemple, dans le cadre du *Programme sur les impacts et l'adaptation liés aux changements climatiques* (voir l'encadré), plusieurs ministères fédéraux travaillent conjointement pour effectuer des recherches dans le but de combler les lacunes de nos connaissances de la vulnérabilité du Canada par rapport aux changements climatiques et de disposer de l'information nécessaire pour prendre des décisions éclairées. Dans le domaine de la qualité et de la sécurité des aliments, Agriculture et Agroalimentaire Canada est en train d'améliorer ses connaissances et de développer des stratégies pour améliorer la qualité des aliments en fonction des attentes des consommateurs, pour augmenter et protéger la valeur nutritionnelle des aliments tout au long de la chaîne alimentaire et pour appuyer la mise au point d'aliments fonctionnels et nutraceutiques au Canada. Ressources naturelles Canada s'efforce

## **IMPACTS ET ADAPTATION LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

IL EXISTE PLUSIEURS BESOINS CRITIQUES À COMBLER AU NIVEAU DE LA RECHERCHE DANS LES DOMAINES DE LA CLIMATOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE, DES EFFETS DES CHANGEMENTS ET DE L'ADAPTATION. L'EXPANSION DES CONNAISSANCES DANS TOUS CES DOMAINES EST UN ÉLÉMENT ESSENTIEL DE LA RÉPONSE DU CANADA AU DÉFI DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. LE PROGRAMME SUR LES IMPACTS ET L'ADAPTATION LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU GOUVERNEMENT CANADIEN FINANCE LA RECHERCHE ET LES ACTIVITÉS QUI PERMETTENT D'APPROFONDIR NOTRE CONNAISSANCE DE LA VULNÉRABILITÉ DU CANADA AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE MIEUX ÉVALUER LES RISQUES ET LES AVANTAGES LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET D'ÉLABORER UN PROCESSUS DÉCISIONNEL JUDICIEUX EN MATIÈRE D'ADAPTATION. LE PROGRAMME FACILITE ÉGALEMENT LA COLLABORATION ENTRE LES INTERVENANTS ET CHERCHEURS PAR L'INTERMÉDIAIRE DU RÉSEAU CANADIEN DE RECHERCHE SUR LES IMPACTS CLIMATIQUES ET L'ADAPTATION.

d'améliorer nos connaissances actuelles en ce qui a trait aux avantages sociétaux de la gestion durable des forêts. Pour sa part, Transports Canada tente de combler les écarts analytiques en améliorant nos

connaissances relatives au coût total de différents modes de transport et tente également d'améliorer le processus de collecte des données et d'accès à l'information.

Du point de vue social, des efforts sont investis pour travailler en collaboration avec les peuples autochtones pour tenter de mieux comprendre leurs cultures, leurs perceptions et leurs problèmes. Par exemple, Sécurité publique et Protection civile Canada et la Gendarmerie royale du Canada élargissent leur base de connaissances pour élaborer des perspectives pancanadiennes relatives au maintien de l'ordre des Autochtones.

La mise en valeur des ensembles de données nationales est un élément clé du processus d'expansion de notre base de connaissances, à partir de laquelle l'information relative au développement durable est élaborée. Ces ensembles de données incluent notamment :

- *La Banque de données nationales sur les sols, mise à jour par le Système d'information sur le sol du Canada d'Agriculture et Agroalimentaire Canada – archive nationale d'information sur les ressources en sols, le paysage terrestre et le climat.*
- *La Base nationale de données topographiques, mise au point par l'organisme Géomatique Canada de Ressources naturelles Canada – qui englobe l'ensemble de la masse continentale canadienne et qui présente les détails cartographiques relatifs à l'hydrographie, aux contours, à la végétation, aux réseaux routiers et ferroviaires, aux réseaux électriques, au relief, aux zones humides, aux secteurs désignés et aux caractéristiques anthropiques.*
- *Les observations météorologiques produites par le Service météorologique du Canada, qui relève d'Environnement Canada – un outil de premier ordre pour l'évaluation des tendances en ce qui a trait aux conditions météorologiques et environnementales et pour les prévisions.*

## ACCÈS À L'INFORMATION

Les systèmes nationaux d'information permettent l'accès en temps opportun à de l'information et à des données intègres, crédibles et pertinentes et l'utilisation efficace de ces renseignements. Par exemple, Environnement Canada travaille en collaboration avec des partenaires pour mettre au point le Système canadien d'information pour l'environnement (voir l'encadré); il s'agit d'un portail qui permet d'accéder à de l'information fiable relative à l'environnement, incluant des données brutes, de renseignements interprétés, des indicateurs, des rapports et des normes. GéoConnexions, une initiative de Ressources naturelles Canada, est en train d'élaborer une infrastructure canadienne pour recueillir l'information géospatiale nécessaire au processus décisionnel dans des secteurs aussi variés que la gestion des ressources, la navigation maritime, le trafic et le transport, et la sécurité publique.

## SYSTÈME CANADIEN D'INFORMATION POUR L'ENVIRONNEMENT

LE SYSTÈME CANADIEN D'INFORMATION POUR L'ENVIRONNEMENT SE VEUT UN PORTAIL DONNANT ACCÈS À UNE INFORMATION ENVIRONNEMENTALE COMPLÈTE, COMPRENANT DES DONNÉES BRUTES, DES RENSEIGNEMENTS INTERPRÉTÉS, DES INDICATEURS, DES RAPPORTS ET DES NORMES. LE SYSTÈME, QUI EST DE CONCEPTION INCLUSIVE, A ÉTÉ ÉTABLI GRÂCE À L'INNOVATION ET AUX EFFORTS D'UN RÉSEAU DE PARTENARIATS SOLIDES RÉUNISSANT D'AUTRES SYSTÈMES D'INFORMATION FÉDÉRAUX, DES PROVINCES ET DES ORGANISATIONS SANS BUT LUCRATIF. EN BOUT DE LIGNE, LE SYSTÈME BÉNÉFICIERA AUX CANADIENS EN LEUR DONNANT ACCÈS EN TEMPS OPPORTUN À DE L'INFORMATION FIABLE ET DE QUALITÉ SUR L'ENVIRONNEMENT. LA POPULATION SERA AINSI PLUS EN MESURE D'ÉVALUER LES OPTIONS ET DE PRENDRE DES DÉCISIONS ÉCLAIRÉES.

Des réseaux d'information favorisent la coopération et la coordination parmi un large éventail d'intervenants, incluant des organismes gouvernementaux, le secteur privé, le milieu académique, les organismes non gouvernementaux, les peuples autochtones et autres. Par exemple :

- *Santé Canada soutient le Réseau canadien de la santé, qui assure le lien avec plus de six mille organismes sans but lucratif dans l'ensemble du Canada et donne accès aux Canadiens à des ressources en santé et à de l'information de première qualité au niveau local, régional et national.*
- *Affaires indiennes et du Nord Canada appuie le Réseau d'information nordique qui a été conçu pour partager l'information relative aux territoires du Nord, en vue d'assurer un processus décisionnel plus efficace dans des domaines tels que le développement économique et la gestion des ressources.*
- *Ressources naturelles Canada et Environnement Canada appuient le Réseau canadien de recherche sur les impacts climatiques et l'adaptation, dont le mandat est de faire connaître la vulnérabilité du Canada par rapport aux changements climatiques, de déterminer des façons de réduire les effets négatifs des impacts à venir et de tenter de trouver des façons de tirer avantage de tout impact positif possible.*

Les progrès que le Canada réalise dans le domaine du développement durable sont recensés et analysés de façon régulière dans divers rapports. Les rapports ministériels sur la performance des organismes et ministères fédéraux rendent compte des progrès réalisés par rapport aux objectifs grâce aux stratégies de développement durable mises en place. Les ministères publient aussi parfois des rapports publics sur les progrès réalisés en matière de développement durable dans leur secteur, comme par exemple celui produit par Agriculture et Agroalimentaire Canada intitulé *L'agriculture écologiquement durable au Canada : rapport sur le Projet des indicateurs agroenvironnementaux*. Les rapports du Commissaire du Canada sur le développement durable et l'environnement, qui sont accessibles au public, analysent les interventions du gouvernement fédéral en réponse à des engagements

## SERVICES-CONSEILS AUX EXPLOITATIONS AGRICOLES CANADIENNES

CES SERVICES REMPLACENT LE PROGRAMME DE CONSULTATION AGRICOLE ACTUEL, OFFRANT UN GUICHET UNIQUE D'ACCÈS À TOUS LES PROGRAMMES DE RENOUVEAU ET TROIS ENSEMBLES DE SERVICES DE PLANIFICATION D'ENTREPRISE. APRÈS UNE CONSULTATION INITIALE POUR L'ADHÉSION AU PROGRAMME, LES PRODUCTEURS ONT ACCÈS AU SERVICE « ÉVALUATION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE ET PLAN D'ACTION », QUI LEUR PERMET DE BÉNÉFICIER DE SERVICES DE CONSULTATION D'UNE DURÉE POUVANT ALLER JUSQU'À CINQ JOURS POUR ÉLABORER UN PLAN D'AFFAIRES. DES SERVICES PLUS SPÉCIALISÉS SONT ACCESSIBLES PAR L'INTERMÉDIAIRE DES « SERVICES SPÉCIALISÉS DE PLANIFICATION D'ENTREPRISE » ET LES AGRICULTEURS INTÉRESSÉS À CRÉER UNE ENTREPRISE À VALEUR AJOUTÉE PEUVENT SE PRÉVALOIR DU « PROGRAMME DE PLANIFICATION ET D'ÉVALUATION POUR LES ENTREPRISES À VALEUR AJOUTÉE ».

spécifiques. Le gouvernement fédéral prépare également de façon régulière des rapports relatifs au développement durable à l'intention d'organismes internationaux, tels que l'Organisation de coopération et de développement économiques. En 2002, en prévision du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg, le gouvernement du Canada a demandé la rédaction d'un document sommaire de premier ordre intitulé *Le Canada et le développement durable*.

La production de rapports sur le développement durable ne se limite pas au gouvernement. Industrie Canada tente de sensibiliser les entreprises canadiennes aux avantages de produire des rapports, dans l'optique de créer une autre source d'information à l'intention des décideurs et pour améliorer la réputation de ces entreprises par rapport aux questions environnementales. Le ministère effectue de la recherche et des études de rendement, élabore des outils et des cadres de travail et met en place un centre d'échange de l'information sur le développement durable.

## MISE EN PLACE D'OUTILS PRATIQUES

Les cadres constituent un outil d'intégration qui permet d'organiser les parties constituantes pour former un tout cohérent. Ils permettent également d'intégrer et d'interpréter les nouvelles données pour les présenter dans un format plus pratique et plus accessible pour les utilisateurs. Par exemple, le ministère des Ressources naturelles travaille en collaboration avec des partenaires pour mettre au point un cadre pour la production de rapports sur la biodiversité des forêts et pour la mise en commun des bases de données relatives aux espèces à risque, aux espèces non indigènes invasives et aux espèces de nature particulière. Une équipe interministérielle, sous la direction du ministère des Affaires étrangères, a mis au point le Cadre d'évaluation environnementale des négociations commerciales du Canada, qui est utilisé pour l'évaluation des répercussions environnementales des négociations commerciales de l'Organisation mondiale du commerce et d'autres organismes. Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) est en train de mettre au point un cadre de certification environnementale des fermes à l'intention des cultivateurs canadiens; le ministère analyse les outils existants, y compris la réglementation, les normes, les meilleures pratiques et les codes de procédure d'application. Santé Canada pour sa part travaille de concert avec d'autres ministères fédéraux pour mettre au point un cadre de conformité pour l'évaluation de la qualité de l'eau potable dans les zones de compétence fédérale.

Les indicateurs constituent un moyen efficace de transformer des données complexes en outils de décision et de communication d'utilisation facile, qui peuvent contribuer à assurer le suivi de l'état de l'économie, de l'environnement et de la santé, de même qu'à mesurer les progrès réalisés en vue du développement durable. Dans cette optique :

- *Agriculture et Agroalimentaire Canada affine et augmente présentement sa série d'indicateurs agroenvironnementaux (voir l'encadré).*
- *Ressources naturelles Canada a appuyé l'élaboration du Cadre de critères et indicateurs de la gestion durable des forêts du Conseil canadien des ministres des forêts.*

- *Environnement Canada a produit La série nationale d'indicateurs environnementaux du Canada 2003.*
- *Transports Canada collabore avec des partenaires pour améliorer les indicateurs de transport durable.*

Les directives et les normes contribuent à sensibiliser la population aux mesures adéquates à prendre et aux niveaux acceptables d'effets causés par les humains sur l'environnement. Par exemple, Santé Canada poursuit toujours l'élaboration des *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada*, qui constituent la base de toutes les exigences liées à l'eau potable au Canada. Pêches et Océans Canada, pour sa part, est en train d'établir des critères, des objectifs et des recommandations relatifs à la qualité du milieu marin, dans le but d'encadrer la mise en œuvre de la gestion

## INDICATEURS AGRO-ENVIRONNEMENTAUX

LES INDICATEURS AGRO-ENVIRONNEMENTAUX PERMETTENT DE MESURER DES CONDITIONS, DES RISQUES ET DES CHANGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX IMPORTANTS DÉCOULANT DE L'AGRICULTURE. ILS ONT UNE PORTÉE NATIONALE, MAIS TIENNENT COMPTE DES VARIATIONS RÉGIONALES QUANT AU PAYSAGE AGRICOLE ET AUX PRATIQUES CULTURALES UTILISÉES. L'OBJECTIF PREMIER DE CES INDICATEURS EST DE RENDRE LE DISCOURS POLITIQUE ENTOURANT LES QUESTIONS AGROALIMENTAIRES AU CANADA MIEUX INFORMÉ. LE CADRE CONCEPTUEL POUR L'ÉLABORATION DES INDICATEURS TIENNT COMPTE DES AGENTS DE CHANGEMENT QUI ONT UN IMPACT SUR LES AGROÉCOSYSTÈMES, SUR LES RESSOURCES BIOPHYSIQUES DES AGROÉCOSYSTÈMES ET SUR LES AVANTAGES SOCIÉTAUX. AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA (AAC) A TRAVAILLÉ EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC DES PARTENAIRES POUR ÉLABORER DES INDICATEURS DANS SIX CATÉGORIES : LA GESTION AGRICOLE ENVIRONNEMENTALE, LA QUALITÉ DES SOLS, LA QUALITÉ DE L'EAU, LA QUALITÉ DE L'AIR, LA BIODIVERSITÉ DE L'AGROÉCOSYSTÈME ET L'ÉCOEFFICACITÉ AGRICOLE.

écosystémique. Des recommandations peuvent également être émises pour évaluer les effets d'une politique. Le ministère de la Justice dispose d'un ensemble d'outils spéciaux qui contient des recommandations sur la façon d'effectuer une étude d'impact préliminaire et d'évaluer de façon plus détaillée l'impact environnemental des projets ministériels de politiques, de plans ou de programmes.

La modélisation mathématique est un outil qui permet d'extrapoler des mesures prises sur le terrain pour prévoir les scénarios possibles dans des conditions variables. Cet outil de prévision est particulièrement utile pour prévoir les effets qu'auront sur l'environnement et la société certaines activités humaines. Environnement Canada est en train de mettre au point des outils et des modèles pour l'analyse intégrée de la qualité de l'eau et des réserves; cette information sera utilisée pour aborder les questions liées à la gestion durable de l'eau. Les modèles économiques sont aussi utiles aux responsables des politiques, tels que le modèle élaboré par Agriculture et Agroalimentaire Canada pour évaluer les coûts économiques et les avantages des changements environnementaux dans le domaine de l'agriculture du point de vue des agriculteurs et de la société.

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale recommande l'exécution d'une évaluation environnementale stratégique, conformément à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*; un outil précieux pour l'évaluation de l'impact environnemental des projets de politiques, de plans et de programmes. Les agences et les ministères fédéraux sont également responsables de la mise en œuvre d'outils et de systèmes d'évaluation environnementale stratégiques au sein de leur organisation respective.

### **AMÉLIORATION DE LA GESTION DES DONNÉES ET DES COMMUNICATIONS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

Une bonne communication interne permet à l'information de circuler sans contrainte à l'échelle de l'organisation; ainsi, toutes les personnes concernées

sont au courant des nouveaux développements et prennent des décisions éclairées en se basant sur la plus récente et la meilleure information. En plus des médias imprimés standard, la transmission électronique de données offre des modes de communication rapides et accessibles. Par exemple :

- *Santé Canada a mis au point des outils de transmission de données internes sur le Web qui permettent à ses bureaux et aux régions de transmettre des rapports relatifs aux cibles de rendement de leurs plans d'action en vue du développement durable.*
- *Agriculture et Agroalimentaire Canada est en train d'élaborer un système de déclaration et de suivi des acquis et de l'information relative à l'environnement.*
- *Pêches et Océans Canada travaille à l'élaboration d'un système intersectoriel et cohésif de gestion des données pour relier ses principaux fonds de données à un inventaire en ligne à l'intention des gestionnaires.*

### **TRANSMISSION DE RAPPORTS AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

L'évaluation des progrès réalisés en vue du développement durable est un processus qui s'effectue étape par étape; chaque fois qu'une mesure est mise en place, les résultats sont évalués, l'approche est ajustée en conséquence, puis une nouvelle ligne d'action est adoptée. Les rapports ministériels constituent une description écrite de ce processus qui est lié aux activités du gouvernement canadien. Le rapport ministériel sur les projets et les priorités résume les résultats attendus et les dépenses connexes pour une période de trois ans. Pour sa part, le rapport ministériel sur le rendement présente les résultats réels par rapport à ceux définis dans le rapport sur les projets et les priorités. Les conclusions tirées de ces rapports permettent aux décideurs de définir de nouvelles orientations et d'aller de l'avant avec de nouvelles idées qui appuient le développement durable. Le Secrétaire du Conseil du Trésor du Canada est en position parfaite pour aider les ministères à mieux intégrer les considérations relatives au développement durable à ces deux rapports annuels obligatoires.



## ÉTAPES SUIVANTES

Bien que le gouvernement canadien ait entrepris plusieurs initiatives pour augmenter la sensibilisation aux questions liées au développement durable, qu'il ait incité la nation à apporter les changements nécessaires pour vivre de manière plus durable et qu'il ait fourni l'information nécessaire pour que des décisions éclairées soient prises, il reste encore beaucoup de travail à faire. À l'heure actuelle, les ministères fédéraux évaluent leur rôle dans le domaine du soutien à l'éducation en vue du développement durable et le gouvernement fédéral travaille conjointement avec les provinces et territoires et les autres intervenants pour définir une approche nationale à la *Décennie pour l'éducation en vue du développement durable*. L'élaboration d'une telle approche comporte plusieurs défis – coordonner le travail de plusieurs organismes et ministères fédéraux, chacun ayant des mandats uniques; harmoniser les approches des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux; surmonter les obstacles que constituent l'étendue du pays et les particularités régionales; et suivre l'évolution rapide des nouvelles technologies, pour n'en nommer que quelques-uns.

En novembre 2004, le Conseil canadien des ministres de l'environnement a pris la décision d'établir un cadre national pour assurer la viabilité de l'environnement. En vertu de ce cadre, il y aura beaucoup d'activités mises en œuvre pour assurer l'éducation et l'engagement de la population en vue du développement durable. Les approches intégrées de ce type

placent le gouvernement canadien à la fois en position de chef et de partenaire, tout en mettant l'accent sur le travail efficace qui est effectué dans le secteur privé et par la société civile pour sensibiliser la population et la stimuler à adhérer au concept de développement durable.

## CONCLUSION

Le Canada est heureux de se joindre à d'autres nations pour amorcer la *Décennie pour l'éducation en vue du développement durable*. Les efforts du gouvernement canadien en matière d'éducation en vue du développement durable constituent une base solide pour les activités ultérieures. Compte tenu que des ajustements, des améliorations et des innovations sont à prévoir, le Canada demeure ouvert au changement.

Le gouvernement du Canada souscrit pleinement à cette nouvelle vision de l'éducation et continuera à travailler avec diligence pour transformer les buts et les objectifs en mesures, et développer la capacité des Canadiens et de la société canadienne en général d'accéder de façon transparente à un avenir durable. Nous souscrivons aux cinq objectifs définis dans la *Décennie pour l'éducation en vue du développement durable* et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour faire mieux connaître cette activité et pour appuyer l'approche de partenariat, particulièrement à l'échelon de l'organisation nationale.

## LECTURES

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture 2005. Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable 2005-2014 : Ébauche du Programme d'application international. Disponible en ligne à l'adresse suivante : [http://portal.unesco.org/education/en/ev.php-URL\\_ID=27234&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/education/en/ev.php-URL_ID=27234&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)

## SITES WEB

Organismes et ministères fédéraux mentionnés dans ce rapport :

Affaires étrangères Canada .....	<a href="http://www.fac-aec.gc.ca">www.fac-aec.gc.ca</a>
Affaires indiennes et du Nord Canada .....	<a href="http://www.ainc-inac.gc.ca">www.ainc-inac.gc.ca</a>
Agence canadienne d'évaluation environnementale .....	<a href="http://www.ceaa.gc.ca">www.ceaa.gc.ca</a>
Agence canadienne de développement international .....	<a href="http://www.acdi-cida.gc.ca">www.acdi-cida.gc.ca</a>
Agence de promotion économique du Canada atlantique .....	<a href="http://www.acoa.ca">www.acoa.ca</a>
Agence du revenu du Canada.....	<a href="http://www.ccr-aadrc.gc.ca">www.ccr-aadrc.gc.ca</a>
Agence de santé publique du Canada.....	<a href="http://www.phac-aspc.gc.ca">www.phac-aspc.gc.ca</a>
Agriculture et Agroalimentaire Canada .....	<a href="http://www.agr.gc.ca">www.agr.gc.ca</a>
Anciens Combattants Canada .....	<a href="http://www.vac-acc.gc.ca">www.vac-acc.gc.ca</a>
Bureau du vérificateur général du Canada .....	<a href="http://www.oag-bvg.gc.ca">www.oag-bvg.gc.ca</a>
Citoyenneté et Immigration Canada .....	<a href="http://www.cic.gc.ca">www.cic.gc.ca</a>
Commerce international Canada .....	<a href="http://www.itcan-cican.gc.ca">www.itcan-cican.gc.ca</a>
Développement économique Canada pour les régions du Québec .....	<a href="http://www.dec-ced.gc.ca">www.dec-ced.gc.ca</a>
Développement social Canada .....	<a href="http://www.sdc.gc.ca">www.sdc.gc.ca</a>
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada.....	<a href="http://www.wd.gc.ca">www.wd.gc.ca</a>
Environnement Canada .....	<a href="http://www.ec.gc.ca">www.ec.gc.ca</a>
Finances Canada.....	<a href="http://www.fin.gc.ca">www.fin.gc.ca</a>
Gendarmerie royale du Canada .....	<a href="http://www.rcmp-grc.gc.ca">www.rcmp-grc.gc.ca</a>
Industrie Canada .....	<a href="http://www.ic.gc.ca">www.ic.gc.ca</a>
Justice Canada .....	<a href="http://canada.justice.gc.ca">canada.justice.gc.ca</a>
Parcs Canada.....	<a href="http://www.pc.gc.ca">www.pc.gc.ca</a>
Patrimoine canadien .....	<a href="http://www.pcf.gc.ca">www.pcf.gc.ca</a>
Pêches et Océans Canada .....	<a href="http://www.dfo-mpo.gc.ca">www.dfo-mpo.gc.ca</a>
Ressources humaines et développement des compétences Canada.....	<a href="http://www.hrsdc.gc.ca">www.hrsdc.gc.ca</a>
Ressources naturelles Canada .....	<a href="http://www.nrcan.gc.ca">www.nrcan.gc.ca</a>
Santé Canada .....	<a href="http://www.hc-sc.gc.ca">www.hc-sc.gc.ca</a>
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada .....	<a href="http://www.tbs-sct.gc.ca">www.tbs-sct.gc.ca</a>
Sécurité publique et Protection civile Canada .....	<a href="http://www.ocipep.gc.ca">www.ocipep.gc.ca</a>
Service correctionnel Canada .....	<a href="http://www.csc-scc.gc.ca">www.csc-scc.gc.ca</a>
Transports Canada .....	<a href="http://www.tc.gc.ca">www.tc.gc.ca</a>

# CIBLES

Les stratégies de développement durable (SDD) des ministères du gouvernement du Canada comportent des cibles à l'aide desquelles il est possible de mesurer le progrès accompli en matière de développement durable. Le présent rapport reproduit les cibles des SDD visant précisément trois aspects de l'éducation en vue du développement durable – la sensibilisation du public, la participation des citoyens et l'information pour la prise de décisions – à consulter ci-après. Les cibles internes, énumérées d'abord pour chaque ministère, s'appliquent aux activités au sein du ministère, tandis que les cibles externes concernent les activités visant les partenaires et les clients ministériels.

1. Cibles internes
2. Cibles externes

## **SENSIBILISATION DU PUBLIC**

### **AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA (AAC)**

2. • Fournir aux producteurs du matériel éducatif lié à l'élaboration de la planification environnementale à la ferme (PEF).
- Améliorer l'accès aux services d'aide aux producteurs agricoles, et susciter l'intérêt à de tels services, pour assurer le financement de fermes et d'autres agro-entreprises à risque, notamment les Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes (SCEAC), et le Programme de planification et d'évaluation pour les entreprises de produits à valeur ajoutée (PEPVA).

### **AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE (APECA)**

1. • Siéger au comité directeur du Programme dans le but de donner des conseils sur les pratiques de gestion exemplaires et d'évaluer le rendement.
2. • Continuer à travailler de concert avec les partenaires à au moins cinq nouvelles initiatives (p. ex., des services de développement de technologies environnementales au Canada atlantique).
  - Faire en sorte qu'au cours des trois prochaines années, les représentants des entreprises et des collectivités assistent à une des trois séances d'information sur les programmes nationaux d'aide et de financement existants en matière de protection de l'environnement et sur la manière d'y accéder.
  - Élaborer et mettre en œuvre au moins quatre projets s'adressant aux jeunes, qui établissent des liens entre le développement durable et l'entrepreneuriat.
  - Financer trois des projets de ClimAdapt, un réseau dirigé par le secteur privé qui offre de l'expertise novatrice en matière d'adaptation aux changements climatiques au Canada et à l'étranger.
  - Référer à ClimAdapt deux clients de l'APECA pour qu'il les aide à intégrer les considérations liées aux changements climatiques au processus décisionnel qui précède l'adoption d'un projet.
  - Financer cinq projets de R.-D. axés sur le changement climatique.

- Sensibiliser les PME aux initiatives liées au changement climatique portant entre autres sur l'échange de droits d'émission, la prévention de la pollution et l'énergie de remplacement, en offrant au moins quatre séances d'information.
- Financer au moins un projet de recherche sur la politique portant sur les répercussions et les occasions que représentent les changements climatiques pour le secteur stratégique.
- Financer le projet pilote du programme d'aide aux entreprises en matière d'efficacité de la Nouvelle-Écosse, qui œuvrera auprès des PME pour déterminer les options et les occasions liées à la prévention de la pollution et à l'efficacité environnementale.
- Orienter au moins dix clients de l'APECA vers le Programme d'examen de l'efficacité.
- Offrir des ateliers dans le cadre de la Semaine des petites entreprises pour démontrer comment l'efficacité peut améliorer la viabilité d'une entreprise.
- Quarante installations d'aventures en plein air de la région de l'Atlantique exposées au leadership en matière de plein air, à la formation en tourisme d'aventure et au programme de développement des entreprises du Gros Morne Institute of Sustainable Tourism (GMIST).
- Quarante établissements d'hébergement, quarante entreprises de restauration et vingt attractions touristiques de marque de la région de l'Atlantique exposés au programme (techniques et pratiques) du GMIST en matière de tourisme durable.
- Vingt-cinq opérations de l'Atlantique (musées, parcs, attractions touristiques) exposées au programme basé sur l'expérience naturelle et culturelle.

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC**

2. • Continuer d'apporter son soutien financier aux centres de recherche, aux institutions et aux chaires universitaires afin de favoriser le partage, le réseautage et la diffusion des connaissances en développement durable. Concrètement, l'agence prévoit la réalisation de 15 projets dans ce domaine.

### **AGENCE DU REVENU DU CANADA (ARC)**

1. • Nombre de clics sur la page du site intranet sur le développement durable (Centre national de connaissances en matière de développement durable) et nombre de cours d'apprentissage de l'ARC qui incluent des notions sur le développement durable.
2. • Communiquer au public notre engagement à l'égard du développement durable, d'ici le 31 mars 2006.

### **AGENCE CANADIENNE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

2. • Lancement d'un registre électronique central pour l'information concernant les programmes de suivi, d'ici janvier 2004.
  - Lancement d'une page de suivi sur le site Web de l'Agence, d'ici mars 2006.
  - Terminer et publier sur le site Web de l'Agence un rapport établissant les liens entre l'évaluation environnementale et le développement durable, d'ici la fin de 2004.
  - Élaborer et diffuser des documents de communication sur la manière dont l'évaluation environnementale contribue au développement durable, d'ici la fin de l'année 2005.
  - En coopération avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), élaborer des outils pratiques pour intégrer les principes du développement durable dans le processus d'évaluation environnementale de TPSGC, d'ici la fin de l'année 2005.
  - Intégrer les outils qui en résultent et les enseignements tirés dans la documentation destinée aux ateliers de l'Agence sur les examens préalables, d'ici 2006.

### **PATRIMOINE CANADIEN**

2. • Distribuer la boîte d'outils environnementale de Sport Canada pour la gestion des événements aux organisations sportives du Canada, à mesurer annuellement, le premier rapport étant à produire le 1<sup>er</sup> novembre 2004.
  - Développer une trousse d'outils sur le développement durable pour la gestion des événements pour les organisations culturelles au Canada, d'ici le 31 mars 2005.
  - Distribuer la trousse d'outils sur le développement durable pour la gestion des événements aux organisations culturelles au Canada, à mesurer annuellement, le premier rapport étant à produire le 1<sup>er</sup> juin 2005.
  - Développer une série de principes de développement durable qui peuvent s'appliquer à la conception et à la réalisation des Jeux olympiques d'hiver à Vancouver en 2010, d'ici le 31 mars 2005.

### **AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (ACDI)**

1. • Observation rigoureuse de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE) et de la directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale stratégique.
2. • Quadrupler l'investissement dans l'éducation de base, le VIH/SIDA et la protection des enfants et doubler les investissements dans le domaine de la santé et de la nutrition (2000-2005).

- Atteindre les objectifs d'« Éducation pour tous en Afrique » fixés par le G8 à Kananaskis, d'ici 2005.
- Amélioration graduelle de la portée des résultats de l'engagement public et des projets éducatifs de l'ACDI.
- Éventail élargi du nombre de Canadiens qui participent à la consultation.

### CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA (CIC)

1. • Mettre sur pied un programme d'activités visant à promouvoir le DD — calendrier annuel, 2004-2005 et années suivantes.
  - Faire paraître des conseils sur le DD dans les messages mensuels « Le saviez-vous? », 2004-2005 et années suivantes.
  - Produire et mettre à jour des modules DD sur les sites Web de CIC deux fois par année, 2004-2005 et années suivantes.
  - Le Comité coordonnateur du développement durable (CCDD) doit établir, à l'intention des centres de responsabilité, un programme d'activités pour la Semaine de l'environnement, 2004-2005 et années suivantes.
  - Préparer et diffuser une trousse d'information sur le développement durable, 2004-2005 et années suivantes.
  - Établir les critères d'attribution du prix et mettre en œuvre le programme, 2005-2006 et années suivantes.
  - Préparer des fiches de renseignements, 2005-2006 et années suivantes.
2. • Préparer des messages appropriés sur le DD à l'intention des immigrants éventuels du Canada, 2004-2005.
  - Partager les méthodes les plus efficaces et d'autres informations, 2004-2005 et années suivantes.
  - Établir et promouvoir les valeurs associées à la pérennité socioculturelle pour et par chacun des moyens d'action, 2004-2005 et années suivantes.
  - Définir et recueillir des données quantitatives sur l'intégration sociale et économique aux fins des activités, 2005-2006.
  - Concevoir des messages (promouvoir les thèmes « liberté, respect, appartenance et paix » dans divers documents promotionnels et didactiques qui sont distribués dans les écoles, à des groupes de jeunes et à des organismes communautaires), 2004-2005.
  - Diffuser les messages par l'intermédiaire de l'Intégration, 2004-2005 et années suivantes.

### SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

1. • Vingt-cinq pour cent (25 p. 100) des détenus libérés chaque année ont participé à des séances de sensibilisation en matière d'environnement. Ces séances sont intégrées au programme d'études secondaires (niveaux 9 à 12).

### MINISTÈRE DES FINANCES CANADA

1. • Porter à 20 p. 100 d'ici 2006 la proportion d'employés qui participent à l'intégration continue des principes du développement durable en milieu de travail.
  - Porter à 30 p. 100 d'ici 2006 le nombre de demandes de documents sur les initiatives, les politiques et les réalisations en matière d'écologisation.
2. • Soutenir des initiatives visant à mieux comprendre les liens entre les accords multilatéraux sur l'environnement et les règles du commerce.
  - Collaborer avec d'autres ministères à l'approche continue du Canada au titre des activités et des négociations internationales sur les changements climatiques, en insistant surtout sur les enjeux économiques et financiers qui font l'objet de négociations.
  - Avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et Industrie Canada, chercher à promouvoir le libre-échange dans le secteur de l'environnement et continuer à examiner des demandes particulières d'abolition unilatérale de droits tarifaires désignés comme nuisibles à l'acquisition de produits de technologie environnementale.
  - Collaborer avec d'autres gouvernements donateurs dans le cadre de la 14<sup>e</sup> reconstitution des ressources de la Banque mondiale/Association internationale de développement (AID 14) en faveur des pays les plus pauvres, afin de veiller à ce que les enjeux du développement durable demeurent hautement prioritaires (les négociations sur la reconstitution devraient commencer au début de 2004, et la période de reconstitution de trois ans devrait entrer en vigueur en juillet 2005).
  - Entreprendre des consultations en 2004 avec les organisations non gouvernementales canadiennes intéressées à échanger des points de vue sur la meilleure façon de soutenir le développement durable dans le cadre des négociations de l'AID 14 et, de façon plus générale, au sein des institutions financières internationales.
  - Travailler de concert avec les conseils d'administration de la Banque mondiale et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) à l'appui d'activités qui favorisent le développement durable.

### MINISTÈRE DE LA JUSTICE CANADA

1. • Transmettre à tous les employés du Ministère des renseignements sur les questions liées au développement durable au moins quatre fois par année.

## **ENVIRONNEMENT CANADA**

1. • Adopter un plan d'action en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), incluant une « empreinte carbonique », pour dépasser l'objectif ministériel et servir d'exemple en matière de réduction des émissions de GES.
  - Promouvoir le Défi du leadership, une initiative qui vise à favoriser les mesures volontaires pour réduire les émissions de GES et mieux rejoindre les employés fédéraux dans les nombreux ministères, organismes et sociétés de l'État.
2. • Mettre en œuvre une campagne de marketing social sur les changements climatiques comportant des messages liés au Programme sur l'air pur.
  - Améliorer, à l'extérieur d'Environnement Canada, la compréhension et la sensibilisation à l'égard du rôle des instruments économiques en tant qu'outils de développement durable.

## **AFFAIRES ÉTRANGÈRES CANADA ET COMMERCE INTERNATIONAL CANADA**

2. • Promouvoir la ratification du Protocole de Kyoto par un nombre suffisant de pays pour que le Protocole puisse entrer en vigueur (y compris la ratification de la Russie qui est essentielle, puis celles du plus grand nombre possible de Parties à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques [CCNUCC] avant 2008).

## **SANTÉ CANADA**

1. • Santé Canada sensibilisera davantage ses employés au développement durable en élaborant et en menant une campagne de marketing social d'ici le 31 mars 2007.

## **RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA (RHDC) ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA (DSC)**

2. • Appuyer le développement, la transmission et l'application des connaissances et renforcer les réseaux afin de mieux faire la promotion des pratiques exemplaires dans le domaine des politiques, des programmes et des services pour les jeunes enfants et leurs familles à l'aide du Programme de partenariats pour le développement social, d'ici le 31 mars 2006.
  - Appuyer les initiatives de recherche qui nous permettent d'augmenter nos connaissances sur les moyens d'assurer le développement sain des enfants, tels que Comprendre la petite enfance et l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, et en faire la promotion, d'ici le 31 mars 2006.

- Sensibiliser les gens à l'initiative qui consiste à développer les ressources humaines autochtones en matière environnementale (Building Environmental Aboriginal Human Resources - BEAHR) parmi les signataires d'entente sur le développement des ressources humaines autochtones (EDRHA) en donnant la possibilité aux responsables de l'initiative BEAHR de diffuser de l'information aux signataires d'EDRHA, d'ici le 31 mars 2006.
- Dresser et diffuser un répertoire des pratiques exemplaires liées à la EDRHA et ayant trait au développement durable, d'ici le 31 décembre 2006.

## **AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA**

1. • Élaborer une stratégie ministérielle de développement durable axée sur la communication et la sensibilisation des employés afin de faciliter l'intégration du DD aux processus décisionnels, aux programmes, aux politiques, à la planification et aux activités. La Sous-section du développement durable du Ministère, en étroite collaboration avec les Services ministériels et les bureaux régionaux, coordonne les efforts déployés pour atteindre ce but, qui devrait être atteint d'ici décembre 2005.

## **INDUSTRIE CANADA**

2. • Travailler en partenariat avec l'industrie, d'autres ministères et d'autres intervenants à promouvoir les pratiques de responsabilité sociale et de durabilité dans les entreprises, et encourager le développement durable des collectivités, d'ici décembre 2006.

## **RESSOURCES NATURELLES CANADA (RNCAN)**

2. • Élaborer un plan en vue de faire davantage connaître l'évaluation environnementale et la façon dont elle peut être utilisée pour appuyer les objectifs de développement durable de l'industrie, de groupes d'intérêt spéciaux et de la population canadienne, d'ici 2005.
  - Examiner les possibilités pour RNCAN d'améliorer la consultation publique dans l'élaboration d'évaluations environnementales stratégiques pour les politiques, les plans et les programmes, et en faire état, d'ici 2005.
  - Élaborer une stratégie de communication régionale et produire une vidéo sur le cycle minier à l'intention des collectivités autochtones, d'ici 2004.
  - Élaborer et tenir à jour un site Web complétant les renseignements à l'intention des collectivités autochtones avec de l'information récente sur les emplacements miniers et l'industrie du minerai au Canada, d'ici 2004.
  - Organiser un atelier international sur les pratiques autochtones exemplaires en matière d'exploitation durable des mines, d'ici 2006.

- Préparer une trousse de communication complète et intégrée renfermant des outils et des activités de sensibilisation visant à accroître l'utilisation des données géospatiales à l'appui de la mise en valeur et de la gestion durable des ressources naturelles du Canada, d'ici 2006.
- En collaboration avec des partenaires municipaux et provinciaux, produire et diffuser des rapports de vulgarisation décrivant les répercussions du changement climatique et les pratiques exemplaires mises de l'avant à cet égard par les municipalités, d'ici 2006.
- Établir et maintenir les degrés de sensibilisation à 80 p. 100, d'ici 2007.

### PARCS CANADA

2. • Augmentation de 10 p. 100 du nombre de visiteurs dans des lieux historiques nationaux ciblés.
- Mise en place d'un programme national de sensibilisation en milieu scolaire dans 75 p. 100 des juridictions.
- Compréhension des messages-clés par 75 p. 100 des visiteurs.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE CANADA

2. • Élaborer une campagne de sensibilisation pour inciter les employés à prendre des mesures afin de parvenir au DD au cours de la période 2003-2006.
- Élaborer un nouveau plan de communication et approuver sa mise en œuvre d'ici le 31 mars 2004.

### GENDARMERIE ROYALE DU CANADA (GRC)

1. • Mettre en œuvre la gestion intégrée des pesticides et communiquer les avantages aux employés et aux collectivités locales, d'ici le 31 mars 2007.
- Communiquer la compréhension du rôle de la GRC dans les collectivités durables par des programmes de sensibilisation, d'ici le 31 mars 2009.

### TRANSPORTS CANADA

1. • L'un des défis stratégiques de Transports Canada dans le cadre de sa Stratégie de développement durable 2004-2006 vise à encourager les Canadiens à choisir des modes de transport plus durables. Le défi consiste à renseigner les Canadiens et à les sensibiliser aux transports durables, notamment à les sensibiliser aux problèmes, aux avantages et aux options, de même qu'aux pratiques et aux choix qu'ils peuvent adopter pour atténuer les effets néfastes des transports. Voici quelques exemples d'initiatives que le Ministère compte entreprendre :

- Transports Canada coordonnera les initiatives de communications ayant trait au développement durable, aux changements climatiques et au Défi d'une tonne avec les partenaires fédéraux, à compter de 2003-2004.
- Sous réserve de la disponibilité de fonds et avec le concours des partenaires, Transports Canada poursuivra ses activités de promotion des transports actifs (marche, bicyclette, patins à roues alignées, etc.), à compter de 2004-2005.
- Transports Canada donnera une plus grande diffusion à Les options pour les navetteurs : Guide complet à l'intention des employeurs canadiens, d'ici 2005-2006, et dispensera des programmes de formation à l'intention d'autres ministères et organismes fédéraux, et d'employeurs du secteur privé en 2004-2005.

2. • Le Ministère s'est également engagé à sensibiliser ses employés à l'égard des questions et des initiatives de développement durable. À cet effet, le Ministère a pris plusieurs engagements dans le cadre de sa Stratégie de développement durable 2004-2006. À titre d'exemple :
  - Transports Canada organisera des séances de formation sur les évaluations environnementales stratégiques (EES) à l'intention des employés du Ministère au moins une fois par an.
  - Transports Canada sensibilisera les employés aux prescriptions de la Directive du Cabinet sur les EES et de la Politique de Transports Canada sur les EES, à titre permanent.
  - Le Cours sur les capacités de développement durable, expérimenté en vertu de la SDD 2001-2003, sera régulièrement dispensé aux employés de Transports Canada, à compter de 2004-2005.
  - Le Ministère fera d'autres efforts pour mieux sensibiliser les employés aux transports durables et élargir leur compréhension de ce sujet. Cela englobera des activités d'apprentissage et des articles réguliers sur les transports durables dans les bulletins de nouvelles du Ministère.

### ANCIENS COMBATTANTS CANADA (ACC)

1. • Donner des séances d'information régulières aux membres des Forces canadiennes, notamment dans le cadre des séances d'orientation des nouvelles recrues, des séminaires qui précèdent et suivent les déploiements, des séminaires du Service de préparation à une nouvelle carrière et à chaque fois que l'occasion se présente, par le biais de moyens de communication multimédia. À compter du 31 mars 2004, fournir tous les ans des renseignements sur les différents types de séances d'information.

2. • Se procurer du matériel d'information (brochures et vidéos) sur la prévention des chutes et sur l'utilisation d'appareils fonctionnels et distribuer ce matériel dans les bureaux d'ACC, à l'intention des clients, d'ici au 31 mars 2004.
- Accroître la sensibilisation et l'utilisation des aides techniques et des appareils visant à prévenir les chutes dans les commerces, les hôtels et dans le secteur de la construction, d'ici au 31 mars 2006.
- Donner aux étudiants les moyens électroniques d'obtenir l'information sur le Programme de guides étudiants pour les monuments commémoratifs outre-mer d'ACC, d'ici septembre 2004.
- Fournir l'accès à un calendrier électronique des activités commémoratives, au plus tard le 31 mars 2005.
- Donner aux agents d'éducation les moyens électroniques de recevoir le matériel didactique, au plus tard le 31 mars 2005.
- Disposer d'une base de données consultable concernant les lieux d'inhumation d'anciens combattants, qui relève de la responsabilité d'ACC, d'ici mars 2008.
- Améliorer l'interprétation électronique des monuments commémoratifs outre-mer, au plus tard le 31 mars 2007.
- Développer les moyens électroniques de promotion du « Maple Leaf Trail » ainsi qu'offrir les possibilités d'une visite virtuelle, au plus tard le 31 mars 2008.

### **DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADA (DEO)**

2. • Concevoir un site Web sur le DD, sur le site Internet de DEO (y compris des outils électroniques de ressources durables à l'intention des PME); nouvelle page Web élaborée au cours de la première année, et tout à fait fonctionnelle d'ici la troisième année. Mises à jour du plan d'action affichées avant le 31 août tous les ans.
- Accroître le nombre de conférences sur le DD appuyées par DEO.
- Accroître le nombre d'articles relatifs au DD dans le bulletin Accès Ouest de DEO.

### **PARTICIPATION**

#### **AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA**

1. • Fournir une formation sur l'écologisation des achats à tous les gestionnaires de service et au personnel de gestion des immobilisations/des achats dans la région de la Capitale nationale, d'ici 2004.
- Fournir une formation sur l'écologisation des achats au personnel des achats d'AAC, d'ici 2005.

2. • Formuler de concert avec les gouvernements, l'industrie et les intervenants une vision commune et une stratégie globale de la salubrité et de la qualité des aliments au Canada qui renfermera, par exemple, des politiques particulières sur le bien-être des animaux, sur les normes de qualité des aliments et sur la protection des végétaux et la santé des animaux.
- Établir un mécanisme conjoint de détermination des compétences des secteurs public et privé pour assurer le développement du secteur, si un tel mécanisme n'existe pas (conseil à DRHC sur le conseil sectoriel).
- Établir la position du gouvernement fédéral de même qu'une démarche fédérale-provinciale-territoriale en ce qui a trait au manque d'information, de services consultatifs et d'initiatives d'apprentissage.
- Obtenir de l'expertise auprès de DRHC, de la Société du crédit agricole (SCA), des provinces et des territoires, des collèges communautaires, du Conseil canadien de la gestion d'entreprise agricole (CCGEA) et des associations industrielles.
- Élaborer et mettre en place des réseaux traitant des progrès technologiques afin de créer de nouveaux débouchés pour les agriculteurs.

### **AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE**

2. • Au moins neuf collectivités doivent participer à l'atelier de formation intitulé « Comment devient-on une collectivité où le tourisme est durable », qui aura lieu à Bouctouche.
- Un suivi de consultation sera mené auprès de quinze collectivités ayant déjà participé ou participant présentement à l'atelier.
- Inscription à un site Web à accès restreint de quinze collectivités ayant déjà participé ou participant présentement à l'atelier, sur lequel se tiendront chaque mois des groupes de discussion.
- Vingt-sept dirigeants communautaires doivent suivre une séance de formation en ligne sur les volets avancés du tourisme durable.
- Dans le cadre du PDE, consentir des fonds à l'Université de Moncton pour qu'elle accueille deux étudiants (un étudiant à temps plein et son coordonnateur) au programme de maîtrise en études de l'environnement et que ces derniers effectuent des recherches et rédigent leurs mémoires sur le développement du tourisme durable (d'ici l'achèvement du projet). À la fin du projet, des études de cas seront affichées sur le site Web de l'APECA.

- Des gestionnaires de comptes établissent des liens avec neuf collectivités dans le but d'évaluer le niveau d'intégration des objectifs en matière de tourisme dans la planification du développement économique.
- Encourager les collectivités à participer à l'atelier de Bouctouche et obtenir des témoignages sur l'intégration des objectifs en matière de tourisme dans la planification du développement économique.
- Financer au moins 20 projets ou initiatives qui soutiennent les industries de l'environnement par la voie de leurs associations.
- Fournir des outils et aider les Corporations de développement communautaires (CBDC) à offrir de l'information sur le DD aux petites entreprises (p. ex., guides, information sur les initiatives en matière de DD, sources de financement).
- Faire connaître les concepts et les avantages du DD à au moins 80 p. 100 des Organismes régionaux de développement économique (ORDE).
- Financer annuellement 25 projets faisant la promotion de l'écoefficacité, pendant une période de trois ans.
- Financer quatre projets dans le but d'accroître les exportations de technologies environnementales et énergétiques.
- Appuyer au moins dix projets de R.-D., d'innovation et de nouvelles technologies dans le domaine des industries de l'environnement; ces projets seront mis en œuvre au cours des trois prochaines années.
- Financer trois projets touristiques qui favorisent un environnement sain.

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC**

2. • Permettre à 120 PME de réaliser des projets concrets de productivité en usine par la prévention de la pollution et à 500 autres d'être sensibilisées aux nouvelles pratiques d'affaires liées au développement durable.
- Permettre à environ 40 entreprises d'expérimenter de nouvelles technologies ou procédés liés à l'exploitation des ressources naturelles. Permettre également d'appuyer 25 projets de soutien aux PME qui veulent commercialiser leurs produits sur les marchés internationaux.

### **AGENCE CANADIENNE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

1. • Tenir des consultations avec les organisations participantes concernant la structure et les priorités des programmes, d'ici la fin de février 2004.
- Proroger les modalités du Programme de financement des participants, d'ici mars 2004.

- Encourager le personnel de l'Agence à établir volontairement des plans d'apprentissage pour les aider à avancer dans leur carrière, d'ici avril 2005.
2. • Règlement pour les réserves indiennes : Commencer l'élaboration, à proprement parler, d'un règlement pour les conseils de bande en Nouvelle-Écosse en 2004.
  - Règlement pour les réserves indiennes : Amorcer, en 2004, le dialogue avec les conseils de bande dans les autres régions du Canada en vue d'élaborer des règlements sur l'évaluation environnementale en vertu de la Loi.
  - Définir le mandat du Comité consultatif autochtone, d'ici la fin de l'année 2004.
  - Élaborer des principes provisoires sur la prise en compte du savoir traditionnel dans les évaluations environnementales fédérales, d'ici la fin de l'année 2004.
  - Établir le texte final des lignes directrices sur les procédures concernant le savoir écologique traditionnel, d'ici la fin de l'année 2006.

### **AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL**

1. • Élaborer les politiques sectorielles de l'ACDI en consultation avec d'autres ministères. Accroître la participation d'autres ministères à la planification de la programmation par pays de l'ACDI (par l'entremise du cadre de programmation pays - CPP).
2. • Augmenter l'appui de l'ACDI pour renforcer le développement multilatéral et le système humanitaire.
- Aligner la programmation des partenaires sur les objectifs stratégiques de l'Agence.
- Autant que possible, aligner les CPP sur les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) ou les plans équivalents (cela peut comprendre des États vulnérables, des pays en crise, etc.).
- Quintupler l'investissement de l'ACDI dans l'agriculture (de 95 millions à 500 millions de dollars) de 2002-2003 à 2007-2008.
- Réduire le nombre des secteurs dans lesquels l'ACDI intervient, dans chaque pays en développement.
- Rendre l'engagement du public plus cohérent; favoriser la synergie dans la poursuite d'objectifs communs.
- Améliorer graduellement la portée des résultats de l'engagement public et des projets éducatifs de l'ACDI.
- Stabiliser ou accroître l'effet de levier exercé par les partenaires canadiens sur les réseaux, le savoir et les fonds du Canada.
- Accroître le nombre de jeunes participant au programme papillon 208.

- Accroître le nombre de présentations à l'initiative Le monde en classe (programme d'information sur le développement), qui informe les ONG, les écoles et les conseils scolaires.

### **CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA**

2. • Préparer des messages appropriés sur le DD à l'intention des immigrants éventuels du Canada, 2004-2005 et années suivantes.

### **MINISTÈRE DES FINANCES CANADA**

2. • Participer aux activités à venir comme la table ronde mondiale annuelle des initiatives financières du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et à d'autres activités ayant trait à la responsabilité sociale des entreprises.

### **ENVIRONNEMENT CANADA**

2. • Adopter des plans de prévention de la pollution et à améliorer leur écoefficacité et leur performance environnementale.
  - Collaborer avec l'industrie et les provinces à l'élaboration d'un programme national d'intendance pour les produits électroniques périmes.
  - Influencer sur les décisions et les pratiques visant les habitats des oiseaux migrateurs en faisant appel aux représentants de l'industrie par l'entremise de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord.
  - Élaborer et réaliser, avec les provinces, les territoires et les autres ministères fédéraux, un programme coopératif de mise en œuvre de la Stratégie canadienne de la biodiversité sur les espèces envahissantes, en partageant l'accès aux ressources génétiques, à l'information biologique et à l'intendance.
  - Élaborer des stratégies de rétablissement des espèces en péril en collaboration avec les provinces, les territoires, les ministères fédéraux, les peuples autochtones, les conseils de gestion de la faune, l'industrie et les organisations environnementales non gouvernementales, et consigner ces stratégies au registre public prévu par la Loi sur les espèces en péril.
  - Préparer la documentation et fournir une expertise pour la prestation de la Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations, en partenariat avec Affaires indiennes et du Nord Canada et Santé Canada.

### **PÊCHES ET OCÉANS CANADA**

2. • Mettre en œuvre des plans de gestion intégrée (PGI) pour les zones étendues de gestion des océans prioritaires (Baie de Plaisance et Les Grands Bancs, est de la plate-forme Scotian, golfe du Saint-Laurent, mer de Beaufort et côte nord du Pacifique).

- Développer des options et une stratégie visant à aborder la surpêche pratiquée à l'extérieur de la limite de 200 milles en travaillant avec des partenaires internationaux afin de renforcer la gouvernance internationale.
- Instaurer un Groupe consultatif sur la gestion durable des stocks de poissons chevauchants dans l'Atlantique nord-ouest.
- Négocier des accords de contribution avec les Premières nations respectives.
- Finaliser les consultations en vue de l'élaboration de l'initiative de gestion des opérations de pêche.
- Procéder à l'évaluation préalable des qualités de facilitateurs et de coordonnateurs professionnels pour aider les Premières nations dans l'utilisation d'un processus de déclaration d'intérêt.
- Négocier des accords de contribution avec les Premières nations respectives pour le financement d'ateliers à l'échelle de la collectivité.
- Établir des projets de gestion conjointe visant l'amélioration de la gestion des pêches.
- Établir des organismes de gestion des ressources du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO) et du Programme autochtone de gestion de l'habitat dans les régions intérieures (PAGHRI).
- Terminer le développement des protocoles d'entente fédérale, provinciale et territoriale établis conjointement sur l'habitat du poisson.
- Faire progresser la mise en œuvre du protocole d'entente conclu avec l'Association canadienne de l'électricité pour protéger l'habitat du poisson près des aménagements hydroélectriques.
- Faire progresser le partenariat formé avec sept associations nationales d'industries primaires visant la rationalisation des pratiques des secteurs forestiers, de l'électricité, des mines et des hydrocarbures.
- Poursuivre les discussions avec les organismes non gouvernementaux, les groupes autochtones et les municipalités portant sur la protection de l'habitat.

### **AFFAIRES ÉTRANGÈRES CANADA ET COMMERCE INTERNATIONAL CANADA**

1. • Renforcer la participation des peuples autochtones à la formulation des politiques canadiennes et aux activités du Conseil de l'Arctique en facilitant leur engagement dans ces processus (2004-2006).
- Donner suite aux priorités stratégiques en matière d'égalité des sexes et des droits humains de la femme (2004-2006).

- Engager la participation de partenaires, de directions générales géographiques et de missions (y compris par des visites des missions) à la planification, à la programmation et au suivi en matière de sécurité humaine, d'ici mars 2005.

## SANTÉ CANADA

1. • Santé Canada sensibilisera davantage ses employés au développement durable en élaborant et en mettant en œuvre un programme ministériel de formation sur le développement durable qu'il devra offrir à au moins 1 000 de ses employés d'ici le 31 mars 2007.
- Santé Canada contribuera à mieux faire connaître le développement durable aux employés fédéraux en préparant et en donnant, en partenariat avec d'autres ministères, des comités fédéraux et des réseaux, un cours interministériel sur le développement durable d'ici le 31 mars 2007.
- D'ici le 31 mars 2006, ainsi qu'il s'y engage, Santé Canada fournira à tous les administrateurs d'installations une formation approfondie sur l'exploitation et la gestion durable de ses installations.
- D'ici le 31 mars 2006, ainsi qu'il s'y engage, Santé Canada fournira à ses 1 500 employés une formation approfondie sur l'approche de prévention de la pollution au Ministère.

## RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA (RHDCC) ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA (DSC)

1. • Fournir, à tous les consultants aux opérations de programmes, de la formation sur les principes du développement durable et l'application de l'optique du développement de collectivités durables, d'ici le 30 juin 2005.
- Offrir des séances d'information sur la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) au personnel de l'Administration centrale (AC) chargé de la gestion du matériel de Développement des ressources humaines Canada (DRHC) :
  - 50 % du personnel de l'AC chargé de la gestion du matériel, d'ici le 31 mars 2005;
  - 100 % du personnel de l'AC chargé de la gestion du matériel, d'ici le 31 mars 2006;
  - 50 % du personnel de l'AC non chargé de la gestion du matériel qui s'occupe des activités d'achat et de passation de marchés, d'ici le 31 mars 2007.
- Offrir des séances d'information sur la SAEA au personnel de l'AC de DSC et de RHDCC chargé des activités d'achat et de passation de marchés :

- 50 % du personnel de l'AC de DSC chargé des activités d'achat et de passation de marchés, d'ici le 31 mars 2005;
  - 100 % du personnel de l'AC de DSC chargé des activités d'achat et de passation de marchés, d'ici le 31 mars 2006;
  - 50 % du personnel de l'AC de DSC non chargé de la gestion du matériel (activités d'achat et de passation de marchés), d'ici le 31 mars 2007.
- Faire en sorte que la participation du personnel de l'AC de RHDCC aux séances d'information organisées par DSC atteigne :
    - 50 % du personnel de l'AC de RHDCC chargé des activités d'achat et de passation de marchés, d'ici le 31 mars 2007.
  - Offrir des séances d'information sur la SAEA au personnel régional chargé des activités de gestion du matériel de DRHC :
    - 50 % du personnel régional chargé de la gestion du matériel, d'ici le 31 mars 2005;
    - 100 % du personnel régional chargé de la gestion du matériel, d'ici le 31 mars 2006;
    - 50 % du personnel régional non chargé de la gestion du matériel qui s'occupe des achats et de la passation de marchés, d'ici le 31 mars 2007.
  - Offrir des séances d'information sur la SAEA au personnel régional de DSC et de RHDCC chargé des activités d'achat et de passation de marchés :
    - 50 % du personnel régional de DSC chargé des activités d'achat et de passation de marchés, d'ici le 31 mars 2005;
    - 100 % du personnel régional de DSC chargé des activités d'achat et de passation de marchés, d'ici le 31 mars 2006;
    - 50 % du personnel régional de DSC non chargé de la gestion du matériel (activités d'achat et de passation de marchés), d'ici le 31 mars 2007.
  - Faire en sorte que la participation du personnel régional de RHDCC aux séances d'information organisées par DSC atteigne :
    - 50 % du personnel régional de RHDCC chargé des activités d'achat et de passation de marchés, d'ici le 31 mars 2007.
  - Offrir des séances d'information sur les achats verts au personnel de l'AC chargé de la gestion du matériel de DRHC :
    - 50 % du personnel de l'AC chargé de la gestion du matériel, d'ici le 31 mars 2005;
    - 100 % du personnel de l'AC chargé de la gestion du matériel, d'ici le 31 mars 2006;

- 50 % du personnel de l'AC non chargé de la gestion du matériel qui s'occupe des activités d'achat et de passation de marchés, d'ici le 31 mars 2007.
- Offrir des séances d'information sur la SAEA au personnel régional de DSC et de RHDCC chargé des activités d'achat et de passation de marchés :
  - 50 % du personnel régional de DSC chargé des activités d'achat et de passation de marchés, d'ici le 31 mars 2005;
  - 100 % du personnel régional de DSC chargé des activités d'achat et de passation de marchés, d'ici le 31 mars 2006;
  - 50 % du personnel régional de DSC non chargé de la gestion du matériel (activités d'achat et de passation de marchés), d'ici le 31 mars 2007.
- Faire en sorte que la participation du personnel régional de RHDCC aux séances d'information organisées par DSC atteigne :
  - 50 % du personnel régional de RHDCC chargé des activités d'achat et de passation de marchés, d'ici le 31 mars 2007.
- Offrir des séances d'information sur les achats verts au personnel régional chargé de la gestion du matériel de DRHC :
  - 50 % du personnel régional chargé de la gestion du matériel, d'ici le 31 mars 2005;
  - 100 % du personnel régional chargé de la gestion du matériel, d'ici le 31 mars 2006;
  - 50 % du personnel régional non chargé de la gestion du matériel qui s'occupe des activités d'achat et de passation de marchés, d'ici le 31 mars 2007.
- Offrir des séances d'information sur les achats verts au personnel de l'AC de DSC et de RHDCC chargé des activités d'achat et de passation de marchés :
  - 50 % du personnel de l'AC de DSC chargé des activités d'achat et de passation de marchés, d'ici le 31 mars 2005;
  - 100 % du personnel de l'AC de DSC chargé des activités d'achat et de passation de marchés, d'ici le 31 mars 2006;
  - 50 % du personnel de l'AC de DSC non chargé de la gestion du matériel (activités d'achat et de passation de marchés), d'ici le 31 mars 2007.
- Faire en sorte que la participation du personnel de l'AC de RHDCC aux séances d'information organisées par DSC atteigne :
  - 50 % du personnel de l'AC de RHDCC chargé des activités d'achat et de passation de marchés, d'ici le 31 mars 2007.

- Élaborer et offrir un cours de type déjeuner-conférence à l'AC sur le développement durable, d'ici le 31 décembre 2004 :
  - donner le cours deux fois par année d'ici le 31 mars 2006.

2. • Actualiser et améliorer le programme de médiation préventive afin d'aider les représentants syndicaux et patronaux à acquérir des compétences en résolution de problèmes, des pratiques visant à améliorer les relations syndicales patronales et à éviter des conflits de travail coûteux; cela permettra par conséquent d'établir des environnements de travail plus coopératifs et stables, d'ici le 31 décembre 2006.
- Élargir l'engagement des partenaires pour contrer l'itinérance, d'ici le 31 mars 2006.

### **AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA**

2. • Établir un cadre de consultation au sein du Ministère dirigé par la Division des politiques et de l'orientation, d'ici décembre 2004.
  - Créer, dans les bureaux régionaux dépourvus d'un processus de collaboration officiel, un sous-comité permanent relevant du Conseil fédéral régional ou de toute autre entité, qui aura pour mandat de se pencher sur les questions autochtones confiées aux divers ministères (décembre 2005).
  - Accroître la participation des Innu au processus décisionnel du bureau régional de l'Atlantique lorsqu'il est question de la prestation des services et de l'accès aux ressources, d'ici avril 2005.
  - Mettre au point, en collaboration avec les provinces et le secteur privé, des mesures concrètes visant à faciliter l'accès des Premières nations aux ressources naturelles, d'ici décembre 2006.
  - Élaborer, de concert avec les collectivités des Premières nations, une stratégie de planification communautaire générale applicable à l'échelle fédérale, d'ici avril 2005.
  - Élaborer et appliquer un plan qui met à profit les relations actuelles unissant les organisations territoriales, fédérales et non gouvernementales ainsi que les programmes mis de l'avant par ces organisations afin de perfectionner les compétences dans le Nord et de multiplier les activités de développement durable au Nunavut, d'ici mars 2006.
  - Aborder les questions de compétence, d'organisation et de gestion qui s'appliquent à chacune des collectivités et qui ont été soulevées dans le cadre d'une mesure d'amélioration des compétences au Manitoba, d'ici décembre 2006.

- Offrir un programme de sensibilisation à l'égard du DD aux agents des Premières nations en Ontario responsables du développement économique, d'ici décembre 2006.
- Instaurer, de concert avec les organisations et les collectivités des Premières nations, un système de comptabilité communautaire afin d'établir des indicateurs de viabilité, d'ici décembre 2006.

### **INDUSTRIE CANADA**

2. • Travailler en partenariat avec l'industrie et d'autres intervenants pour montrer l'apport de l'écoefficacité dans l'amélioration de la productivité et de la performance environnementale en renforçant la R-D et les compétences, encourager l'innovation technologique et appliquer les outils sur le marché, d'ici décembre 2006.

### **RESSOURCES NATURELLES CANADA**

2. • Visiter 10 p. 100 des collectivités septentrionales en vue d'offrir des programmes éducatifs d'initiation aux ressources géoscientifiques, d'ici 2007.
- Accroître le taux de participation de 30 p. 100 aux activités de sensibilisation.
- Financer conjointement au moins 30 projets en partenariat avec les autres ministères fédéraux, les provinces, les municipalités, l'industrie et les organismes non gouvernementaux, d'ici 2007.
- Offrir une formation en Chine sur les systèmes de construction à ossature en bois, d'ici 2005.
- Offrir une formation en Taïwan et en Corée sur les systèmes de construction à ossature en bois, d'ici 2007.
- Offrir à Ottawa trois séances de formation à des ingénieurs indiens, d'ici 2004.
- Mettre en œuvre en Inde six programmes de formation sur la technologie du béton à haute teneur en cendres volantes (HVFAC), d'ici 2005.
- Tenir un atelier pour examiner l'évaluation et en rendre compte, et pour cerner les possibilités de partenariats en vue de mettre en œuvre une approche écosystémique en vue d'aménager de façon durable les forêts, d'ici 2006.
- Coordonner les discussions entre les partenaires en vue d'améliorer les outils et les méthodes de mesure des indicateurs d'aménagement durable des forêts, d'ici 2004.
- Mener des discussions avec les partenaires internationaux afin d'améliorer et d'harmoniser davantage les indicateurs du Processus de Montréal et les indicateurs d'aménagement durable des forêts du Conseil canadien des ministres des forêts, d'ici 2004.

- Travailler avec trois comités autochtones régionaux de l'habitation en vue d'intégrer l'efficacité énergétique au processus décisionnel, d'ici 2006.

### **BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL**

2. • Augmenter le nombre de présentations en matière d'environnement que nous faisons à nos clients et aux parties intéressées, à compter de 2004.

### **PARCS CANADA**

2. • Soutenir l'orientation du Ministre qui souhaite « mettre davantage en lumière les réalisations des peuples autochtones, ainsi que celles des femmes et des communautés ethnoculturelles ».
  - S'assurer qu'un nombre suffisant de candidatures soient proposées à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada et que l'Agence maintienne une moyenne de 27 nouvelles désignations par an.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE CANADA**

2. • Réaliser un sondage sur la satisfaction de 25 collectivités du Québec d'ici le 31 mars 2005.
  - Terminer le projet sur la satisfaction des collectivités de l'entente communautaire tripartite en Saskatchewan d'ici le 31 mars 2005.
  - Renforcer les partenariats conjoints avec d'autres ministères, en cours d'exécution.
  - Critères en matière d'approvisionnement écologique utilisés dans toutes les décisions du Ministère relatives aux achats d'ici 2006-2007.

### **GENDARMERIE ROYALE DU CANADA**

1. • Le lien entre la durabilité et les initiatives visant les causes à la base et les conséquences de la criminalité juvénile est compris par le personnel de la GRC d'ici 2005.
2. • Comprendre la valeur ajoutée du rôle de la GRC dans les collectivités d'ici le 31 mars 2006.
  - Améliorer les relations de la GRC avec les communautés autochtones d'ici le 31 mars 2010.
  - La GRC comprend comment améliorer et adapter les services pour répondre aux besoins des communautés d'ici le 31 mars 2006.
  - La GRC devient un partenaire actif pour comprendre les causes de la criminalité juvénile, particulièrement dans les communautés autochtones, d'ici le 31 mars 2005.

## TRANSPORTS CANADA

1. • Dans le but de promouvoir le développement durable en matière de transport, Transports Canada travaille de concert avec un certain nombre de partenaires, notamment d'autres ministères fédéraux, d'autres paliers de gouvernement, l'industrie, des organismes non gouvernementaux et d'autres intervenants. Étant donné la nature des questions relatives au transport durable, des compétences partagées et de l'étendue des intervenants des secteurs privé et public participant au secteur des transports, la collaboration est essentielle.
  - Transports Canada collaborera avec ses partenaires pour promouvoir les pratiques bénéfiques pour la gestion de l'environnement et la responsabilité d'entreprise dans le secteur des transports. À cette fin, le Ministère :
    - mènera des consultations et des négociations avec les intervenants du secteur maritime, afin d'établir un futur programme de navires écologiques au Canada, d'ici 2006-2007;
    - appuiera l'achat et l'installation d'équipements afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le domaine des transports hors route, à compter de 2004-2005;
    - appuiera l'adoption de systèmes de gestion de l'environnement (SGE) et la certification ISO 14000, en favorisant des pratiques bénéfiques pour la gestion de l'environnement, d'ici 2005-2006.
2. • Dans le but d'engager la participation de ses employés, Transports Canada offre des programmes qui font la promotion du développement et du transport durables au sein du Ministère. À titre d'exemple :
  - Transports Canada s'est engagé à réaliser une augmentation de 5 p. 100 du nombre d'employés qui se prévalent de l'éconavettage dans les zones urbaines là où de tels services existent, d'ici 2006-2007;
  - le Ministère réalisera également une hausse de 5 p. 100 du nombre de voyages d'affaires à caractère durable dans la région du Québec et à l'Administration centrale, dans les zones urbaines où ces services existent, d'ici 2006-2007;
  - le Ministère organisera des séances annuelles de formation et de sensibilisation à l'intention des employés du Ministère et aux sociétés d'État.

## SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR (SCT)

1. • Porter à 20 p. 100 la proportion d'employés qui participent à la promotion permanente des principes du développement durable au travail et dans la collectivité, d'ici 2006.

2. • Collaborer avec d'autres ministères pour mettre au point une approche à l'égard du programme de changement climatique qui garantit l'exactitude des rapports sur les dépenses et les résultats, des cadres de mesure et de rapport, des cadres de gestion et d'évaluation des risques, des systèmes de gestion et de la structure de gouvernance, d'ici mars 2004.
  - Sous réserve d'une entente, travailler avec la collectivité du Développement durable dans la grande maison fédérale (DDGMF) pour amorcer l'élaboration d'un cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) pour le DDGMF, d'ici janvier 2005.
  - Faire l'essai d'un programme de formation avec le concours d'analystes de la Division de l'environnement et des transports du Secteur économique du SCT, d'ici janvier 2005.
  - Collaborer avec les ministères pour améliorer les rapports sur les initiatives horizontales liées au développement durable comme le changement climatique, chaque printemps.
  - Travailler avec les ministères pour renforcer les résultats stratégiques et les domaines d'activités horizontales en faisant état de l'équilibre entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux des activités gouvernementales et des tendances sur la qualité de vie au Canada, chaque automne.

## ANCIENS COMBATTANTS CANADA

1. • Informer le personnel des avantages du bien-être en milieu de travail (2003).
  - Constituer un comité de révision composé d'employés des ressources humaines et de gestion de l'environnement pour examiner toutes les formations actuelles et prévues, avec comme mandat d'ajouter des séances de formation et des questions relatives au système de gestion de l'environnement (SGE) et à la SDD à cette formation, d'ici septembre 2004.
  - La Direction générale des achats d'AC et le Groupe de gestion de l'environnement doivent élaborer une trousse de formation d'ici novembre 2004.
  - La formation doit commencer en avril 2005 et se dérouler tous les ans à partir de cette date.
2. • Former et appuyer des coalitions ou d'autres groupes de promotion de la prévention des chutes d'ici au 31 mars 2006.
  - Lancer et élaborer un projet visant à évaluer d'autres possibilités en matière de télésanté, notamment les télésoins de santé mentale et la téléadaptation, en collaboration avec la Winnipeg Regional Health Authority, d'ici au 31 mars 2006.

- Continuer d'offrir aux jeunes canadiens la possibilité de prendre part à des activités d'apprentissage, à des cérémonies et à des pèlerinages, et à servir de guide sur des sites commémoratifs outre-mer. Tant que cette étape sera en cours de réalisation, les progrès feront l'objet d'un rapport semestriel à partir de septembre 2004.
- Accroître l'apprentissage et les connaissances des jeunes concernant les activités du « Canada se souvient » par la production et la distribution de ressources et la promotion continue du site Web d'ACC. Tant que cette étape sera en cours de réalisation, les progrès seront mesurés par la demande, et le niveau de satisfaction, en ressources. Ils feront l'objet d'un rapport semestriel à partir de septembre 2004.
- S'associer à des organismes afin d'augmenter la participation aux activités de commémoration. Chaque année, de nouvelles possibilités de s'associer seront examinées et les partenariats antérieurs seront revus pour une efficacité fondée sur les biens livrables fixés à l'avance, à compter du 1er avril 2004.

## **DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADA**

2. • Augmenter les investissements de DEO dans des projets qui visent à développer et à commercialiser des technologies et des processus environnementaux.
- Accroître les montants des investissements rassemblés par d'autres à l'appui de la R-D pour des technologies de l'environnement.
- Augmenter le nombre de partenariats publics et privés et des ententes conjointes formés en vue de soutenir l'investissement dans le développement des technologies environnementales.
- Investir dans des projets qui permettent aux collectivités de l'Ouest canadien d'améliorer leur durabilité sociale, environnementale et économique.
- Accroître les montants des nouveaux investissements rassemblés par d'autres à l'appui des collectivités de l'Ouest canadien.
- Augmenter le nombre de partenariats intergouvernementaux avec des collectivités de l'Ouest canadien.

## **INFORMATION POUR LA PRISE DE DÉCISIONS AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA**

1. • En ce qui a trait à la gestion de ses immobilisations, AAC doit établir une base de données complète pour le Système de gestion de la performance et de l'information environnementales (SGPIE), afin de lui permettre de surveiller son rendement environnemental et de faire rapport à ce sujet, d'ici mars 2005.
  - Élaborer des modèles économiques/environnementaux intégrés et des outils de prévision à l'intention des décideurs du domaine agricole.
2. • L'échange entre les gouvernements et, lorsque cela se justifie, avec les entreprises et les autres partenaires de données et de renseignements pertinents afin d'appuyer les systèmes de santé publique et de salubrité alimentaire, et la grande disponibilité de ces données et renseignements, d'ici 2008.
  - Élaborer un cadre à l'intention des agriculteurs canadiens pour la certification agroenvironnementale, c'est-à-dire examiner les outils existants, notamment les règlements, les normes, les pratiques exemplaires et les codes de pratique (composantes de l'étude nationale des règlements, de l'élaboration de normes et de la certification agricole).
  - Fournir aux gens qui prennent des décisions sur l'utilisation des terres les meilleurs renseignements sur les terres et les eaux de même que des systèmes de soutien aux décisions qui permettent de prendre de meilleures décisions grâce à un accès aux compétences techniques et aux renseignements spatiaux.
  - Amélioration de l'accès aux services consultatifs des secteurs privé et public offrant de l'information sur l'entreprise et la relève, à l'aide d'experts des secteurs privé ou public pour offrir les services (SCEAC).
  - Favoriser l'accès à la formation et aux programmes d'aide pour les agriculteurs qui décident de quitter la ferme, de perfectionner leurs compétences et d'appliquer celles-ci à d'autres activités professionnelles (PAE ou Programme d'aide aux exploitations agricoles).

## **AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE**

- Concevoir un guide sur le développement durable destiné aux PME.
- Présenter des entrepreneurs exemplaires qui utilisent des pratiques environnementales de pointe.
- Décrire le point de vue de l'APECA sur le commerce et le DD.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC

1. • Développer des outils intégrés à l'intention des conseillers des bureaux d'affaires afin de faciliter l'analyse et le suivi des projets ainsi que le suivi et l'identification des résultats environnementaux escomptés en fonction de la spécificité de production de chaque PME touchée. Une formation sera offerte pour habiliter l'ensemble des conseillers à utiliser ces outils en donnant des exemples de cas concrets adaptés à la réalité sur le terrain, d'ici l'été 2004.

## AGENCE CANADIENNE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

1. • Élaborer un modèle d'évaluation pour le programme d'examen préalable type de l'Agence, d'ici la fin de 2004.
  - Au moyen du modèle proposé, évaluer le programme d'examen préalable type, d'ici 2005.
  - Élaborer des documents d'information sur l'examen préalable substitut à l'intention des autorités fédérales responsables, d'ici la fin de 2004.
  - Réviser les documents d'information sur l'examen préalable modèle révisé, d'ici la fin de 2004.
  - Élaborer des documents d'information sur les examens préalable modèle et substitut à l'intention des ministères et organismes fédéraux, de l'industrie et des sociétés d'État, d'ici la fin de 2006.
  - Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action concerté et visant à rendre l'information plus accessible, à partager de l'information, à établir des liens solides entre les organismes fédéraux en ce qui concerne l'évaluation environnementale stratégique et à renforcer les capacités à cet égard.
  - Organiser un atelier, au niveau fédéral, sur l'évaluation environnementale stratégique, au début de 2004.
  - En prévision de l'atelier, élaborer avec des partenaires fédéraux des documents de formation, d'orientation et d'information spécialisée, d'ici 2005.
  - Publier des documents à l'intention des ministères fédéraux, d'ici 2006.
2. • Établir un processus qui permettra d'informer régulièrement ceux que les résultats du programme intéressent, d'ici la fin de l'année 2005.
  - Élaborer des documents de communication pour mieux faire connaître le Programme de recherche et de développement, d'ici la fin de l'année 2006.

## AGENCE DU REVENU DU CANADA

1. • Les gestionnaires de l'ARC démontreront leur appui au développement durable en milieu de travail, d'ici le 31 mars 2007.
  - Intégrer les messages sur le développement durable dans les processus afin d'intéresser les nouveaux employés, d'ici le 31 mars 2006.
  - Chaque année, renforcer et appuyer le réseau national du développement durable, les comités du développement durable et les efforts des employés de toutes les directions générales et les régions.
  - Intégrer des critères de développement durable dans les négociations, discussions, partenariats et prises de décisions avec les provinces et les territoires et divers ministères et organisations du gouvernement relativement aux activités de l'ARC, d'ici le 31 mars 2007.

## PATRIMOINE CANADIEN

1. • Intégrer l'information sur le développement durable aux cours actuels, à mesurer annuellement, le premier rapport étant à produire le 1er novembre 2004.
  - Développer, sur intranet, un site qui présente des bulletins de renseignements sur le développement durable et qui fait la promotion des occasions de formation qui discutent du développement durable, d'ici le 31 mars 2005.
  - Présenter aux employés des renseignements sur les achats écologiques comme partie intégrante des achats de faible valeur, à mesurer sur une base annuelle, le premier rapport étant à produire le 1er novembre 2004.
  - Développer et intégrer des critères de sélection « écologiques » dans les demandes de propositions, les soumissions ou les présentations de prix du Ministère d'ici le 31 mars 2006.
  - Augmenter la sensibilisation des employés au programme d'hébergement « à cote écologique » et les encourager à utiliser ce programme d'ici le 31 mars 2005.
2. • Consulter au sujet des approches possibles auprès des agences et des sociétés d'État dans le portefeuille du Patrimoine canadien afin de discuter de la façon par laquelle elles peuvent devenir plus écoefficientes, d'ici le 31 mars 2005.
  - Établir une vision pour le développement durable pour Patrimoine canadien, d'ici le 31 mars 2005.
  - Développer la première étape d'un plan d'action pour intégrer cette vision du développement durable dans le contexte des opérations, programmes et politiques de Patrimoine canadien, d'ici le 31 mars 2006.

- Participer à au moins deux projets interministériels pour améliorer la compréhension du rôle du Ministère dans le soutien des dimensions sociales et culturelles du développement durable, d'ici le 1er juin 2006.

### **AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL**

2. • Chaque direction générale de l'ACDI déterminera les secteurs où les approches-programmes sont les plus efficaces en mettant l'accent sur les pays les plus pauvres (p. ex., en Afrique, d'ici 2005, environ 75 p. 100 des ressources supplémentaires seront acheminées sous forme d'aide budgétaire directe, d'échanges financiers et de fonds communs).
  - Élaborer un code pour les approches-programmes, le soutien budgétaire et les fonds communs.
  - Élaborer des stratégies saines de gestion du risque pour les approches-programmes (y compris l'évaluation, la surveillance et l'atténuation du risque).

### **CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA**

1. • Diffuser l'information à tout le personnel travaillant sur des dossiers spécialisés, 2004-2005 et années suivantes.
  - Publier de façon régulière un article sur le DD, 2004-2005 et années suivantes.
  - Participer à des réseaux sur les politiques, 2004-2005 et années suivantes.
  - Aborder certains sujets liés au DD lors des consultations sur les niveaux d'immigration, 2004-2005 et années suivantes.
2. • Participer à des réseaux de recherche, 2004-2005 et années suivantes.
  - Partager les méthodes les plus efficaces et d'autres informations, 2004-2005 et années suivantes.

### **MINISTÈRE DES FINANCES CANADA**

1. • Participer à d'autres travaux en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, d'autres gouvernements et des intervenants, en vue de la conception d'un système d'engagements avec le secteur des grands émetteurs industriels, de manière à réduire l'intensité de leurs émissions de gaz à effet de serre et ainsi aider le Canada à réaliser ses objectifs en matière de changements climatiques prévus dans le Protocole de Kyoto. De plus, le Ministère participera à des travaux au sujet des mécanismes éventuels visant à faciliter la mise sur pied d'un système d'échange de permis au Canada comme à l'étranger.

- Dans le contexte de la planification des futurs budgets, collaborer avec d'autres ministères fédéraux et les intervenants afin de trouver des façons de s'attaquer aux priorités environnementales du développement durable.
  - Mettre au point un système de suivi visant à déterminer la base et les points de repère au titre de la recommandation de produits et de services à privilégier pour l'environnement, d'ici 2006.
  - Élaborer et mettre en œuvre une stratégie visant à réduire la consommation des ressources, d'ici 2005.
  - Continuer de participer aux travaux du Comité directeur et à titre d'observateurs au niveau des groupes de travail sur l'écologisation de la fiscalité de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) pour la période de 2003-2005.
2. • De concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, examiner les liens entre le commerce et l'environnement dans le contexte de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des négociations sur le commerce.

### **MINISTÈRE DE LA JUSTICE CANADA**

1. • Nommer en 2004 un champion et un coordonnateur du développement durable.
  - Élaborer et approuver un plan de mise en œuvre de la stratégie d'ici le 30 juin 2004.
  - Élaborer une politique d'approvisionnement écologique et un guide d'ici décembre 2005.

### **ENVIRONNEMENT CANADA**

1. • Poursuivre la mise en œuvre du Système canadien d'information pour l'environnement. Élaborer des ensembles de données nationaux à l'appui de certains des indicateurs de l'environnement et du développement durable recommandés par la TRNEE.
  - Compléter la stratégie d'Environnement Canada sur les indicateurs et les rapports et en amorcer l'application.
  - Élaborer un ensemble-clé d'indicateurs de la santé des enfants et de l'environnement en Amérique du Nord et en faire rapport.
  - Élaborer des normes agroenvironnementales nationales sur la qualité et la conservation de l'eau, les pesticides, la qualité de l'air et la biodiversité.

2. • Resserrer la collaboration entre les intervenants des sciences et des technologies environnementales (universités, gouvernements, secteur industriel) par la création et la promotion de réseaux dans ce domaine, notamment le Conseil d'intégration fédéral des sciences et de la technologie du sous-ministre adjoint, le Réseau canadien des sciences environnementales et les réseaux régionaux et spécialisés.
- Renforcer les sciences de l'eau et nos connaissances dans ce domaine par de nouvelles initiatives de collaboration avec les intervenants pour l'élaboration d'outils d'analyse intégrée des enjeux relatifs à la qualité, à la quantité et à l'utilisation durable de l'eau, et la mise en œuvre de stratégies.
- Fournir de nouveaux services intégrés aux principaux secteurs économiques sensibles aux conditions climatiques (transport routier, agriculture, foresterie et secteur marin) pour réduire leur vulnérabilité et leur permettre de tirer profit des occasions offertes par la connaissance des conditions météorologiques quotidiennes, des changements climatiques et des conditions météorologiques extrêmes.

### **PÊCHES ET OCÉANS CANADA**

1. • Élaborer, en collaboration avec les régions, des plans de gestion de l'environnement.
  - S'assurer que les plans comprennent un élément de modèle de gestion, des procédures d'exploitation standard et des éléments de formation.
  - Offrir la formation en personne et par modules sur Internet.
  - Mettre en œuvre un cadre de gestion des risques scientifique et objectif ainsi que les outils et les mesures de gestion de soutien.
  - Simplifier les mesures des activités comportant peu de risques, y compris l'établissement d'un guichet unique de prestation des services, le cas échéant, avec les provinces et les territoires.
  - Développer des outils et des pratiques visant à améliorer la cohérence et la prévisibilité dans la prise de décisions.
  - Mettre en œuvre un nouveau modèle de gestion pour aborder les évaluations environnementales et les projets d'envergure.
  - Appuyer les évaluations du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) sur la situation des espèces en péril.
  - Élaborer et mettre en œuvre des stratégies, des plans d'action et de gestion de rétablissement, et des mécanismes de renforcement.

- Ajuster le processus d'autorisation d'introduction et de transfert afin de tenir compte des facteurs sociaux, économiques et environnementaux, et établir des processus d'appel efficaces.
  - Mettre en œuvre des améliorations au processus d'examen ou de renouvellement de demandes de sites.
2. • Mettre en œuvre des plans de gestion de l'environnement (PGE) dans tous les ports pour petits bateaux actuellement gérés par des clients (559) d'ici à la fin de 2002 :
    - sensibiliser les clients gestionnaires aux avantages des PGE et des pratiques environnementales saines;
    - consulter les clients gestionnaires afin d'adapter les PGE aux besoins spéciaux des ports;
    - collaborer avec les nouveaux clients gestionnaires des ports afin d'élaborer des PGE dans un délai de trois ans après leur établissement.
  - Progrès vers la gestion à long terme de la capacité de pêche au Canada :
    - Établir un plan d'action national pour gérer la capacité de pêche commerciale, et faciliter l'autoadaptation des flottilles commerciales, conformément à l'engagement du Canada envers la FAO, d'ici à la fin de 2003.
  - Information sur les pêches plus précise, en saison, en temps réel, accessible aux gestionnaires des pêches :
    - Élaborer une base de données harmonisée sur la gestion de l'information liée aux pêches, comportant un accès en ligne par un guichet commun, d'ici à la fin de 2003.

### **AFFAIRES ÉTRANGÈRES CANADA ET COMMERCE INTERNATIONAL CANADA**

1. • Inclure le rôle de l'examen environnemental et socioéconomique dans les cours sur la gestion des risques commerciaux et financiers d'ici mai 2004.
  - Piloter un cours de sensibilisation au DD axé spécifiquement sur les besoins du personnel des missions (en 2004).
  - Inclure dans la session de formation sectorielle à Globe 2004 un module DD à l'intention des agents de commerce participants des missions.
  - Créer une trousse d'outils de communication adaptée aux programmes de sensibilisation des missions à l'étranger en ce qui a trait au DD (en juin 2004).
2. • Développer des produits de communication qui fassent la promotion des capacités du Canada dans le domaine du DD auprès des acheteurs étrangers d'ici décembre 2005.

- Créer, sur le site Web du DD, une logithèque des réussites en DD aux niveaux ministériel, fédéral, provincial et des entreprises ou au plan international d'ici juin 2004.
- Développer des outils de sensibilisation à la responsabilité sociale des entreprises (RSE) (en 2005).
- Continuer de promouvoir l'entrée en vigueur, d'ici février 2005, de la Convention sur la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs dans le Pacifique occidental et central (WCPFC), notamment en consultant les provinces et territoires, en participant à la Conférence préparatoire de la WCPFC, en encourageant l'engagement d'États pêcheurs clés et en envisageant la ratification par le Canada.
- Continuer de promouvoir une application effective de l'Entente des Nations Unies sur les pêches (ENUP), y compris poursuivre les objectifs canadiens à la Conférence d'examen de l'ENUP en 2006 :
  - Travail préparatoire bien fait pour l'entrée en vigueur de la Convention et la gestion subséquente des stocks de poissons afin d'assurer leur durabilité.
  - L'ENUP est davantage appliquée et utilisée à l'échelle internationale.

## SANTÉ CANADA

1. Santé Canada améliorera l'intégration des facteurs de développement durable dans son organisation en élaborant un cadre pour cerner les principales activités de planification, activités de suivi et pratiques modernes de gestion auxquelles il serait possible d'incorporer ces facteurs, et il intégrera, s'il y a lieu, le développement durable d'ici le 31 mars 2007.
  - D'ici mars 2005, ainsi qu'il s'y engage, Santé Canada réalisera une étude d'impact exhaustive et préparera un guide ainsi qu'un plan d'action pour tous ses administrateurs d'installations afin de dégager, de prioriser et de proposer les mesures visant à atténuer cet impact et à y remédier qu'il faudra prendre pour régler les dossiers qui le touchent relativement à l'exploitation et à la gestion durables de ses installations (laboratoires, hôpitaux, centres de soins de santé et locaux loués).
  - D'ici mars 2005, ainsi qu'il s'y engage, Santé Canada réalisera une étude d'impact sur l'environnement et préparera un guide et un plan d'action à l'intention du personnel travaillant à ses programmes. L'objectif sera de cerner, de prioriser et de proposer les dossiers ministériels à retenir en vue de l'adoption d'une approche de prévention de la pollution à l'administration de programmes.
- Santé Canada améliorera l'intégration des facteurs de développement durable dans son organisation en élaborant un cadre pour cerner les principales activités de planification, activités de suivi et pratiques modernes de gestion auxquelles il serait possible d'incorporer ces facteurs, et il intégrera, s'il y a lieu, le développement durable d'ici le 31 mars 2007.

## AGENCE DE RÉGLEMENTATION DE LA LUTTE ANTIPARASITAIRE (ARLA)

- Santé Canada améliorera la démarche qu'il suit pour prendre des décisions réglementaires sur les produits antiparasitaires. Il donnera notamment accès à des produits plus sûrs et fournira de l'information sur les produits antiparasitaires et sur les pratiques durables de lutte antiparasitaire.

## RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA (RHDCC) ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA (DSC)

1. Élaborer une vision de DRHC en matière de développement durable (DD) qui définisse clairement le rôle de DRHC dans la poursuite du DD et fournisse un cadre à long terme et une orientation pour les objectifs de DRHC en matière de DD, d'ici le 31 mars 2005.
- Élaborer une vision de DSC en matière de DD qui définisse clairement le rôle de DSC dans la poursuite du DD et fournisse un cadre à long terme et une orientation pour les objectifs de DSC en matière de DD, d'ici le 31 mars 2005.
- Élaborer une vision de RHDCC en matière de DD qui définisse clairement le rôle de RHDCC dans la poursuite du DD et fournisse un cadre à long terme et une orientation pour les objectifs de RHDCC en matière de DD, d'ici le 31 mars 2005.
- Élaborer une politique concernant le DD à DRHC qui offre des directives sur les priorités liées au DD à l'échelle du Ministère et situe clairement la Stratégie de développement durable (SDD) dans le Cadre de gestion intégrée de DRHC, d'ici le 31 mars 2006.
- Élaborer une politique concernant le DD à DSC qui offre des directives sur les priorités liées au DD à l'échelle du Ministère et situe clairement la SDD dans le Cadre de gestion intégrée de DSC, d'ici le 31 mars 2006.
- Élaborer une politique concernant le DD à RHDCC qui offre des directives sur les priorités liées au DD à l'échelle du Ministère et situe clairement la SDD dans le Cadre de gestion intégrée de RHDCC, d'ici le 31 mars 2006.

- Élaborer un cadre de mesure du rendement pour les enjeux de développement durable à DRHC, d'ici le 31 mars 2004.
  - Concevoir un outil pour mettre en œuvre le développement durable dans les nouveaux projets de DRHC, d'ici le 30 juin 2004.
  - Concevoir un outil pour mettre en œuvre le développement durable dans les nouveaux projets de RHDC, d'ici le 30 juin 2004.
  - Élaborer une stratégie d'options pour les navetteurs (avec l'aide de Transports Canada) à l'intention de DRHC, d'ici le 31 décembre 2004.
  - Élaborer une stratégie d'options pour les navetteurs (avec l'aide de Transports Canada) à l'intention de DSC, d'ici le 31 décembre 2004.
  - Élaborer une stratégie d'options pour les navetteurs (avec l'aide de Transports Canada) à l'intention de RHDC, d'ici le 31 décembre 2004.
  - Voir à ce qu'on parle du développement durable dans les documents d'orientation et de perfectionnement des compétences en gestion élaborés par la Direction générale des ressources humaines de DRHC, d'ici le 31 mars 2005.
  - Voir à ce qu'on parle du développement durable dans les documents d'orientation et de perfectionnement des compétences en gestion élaborés par la Direction générale des ressources humaines de DSC, d'ici le 31 mars 2005.
  - Afficher des documents sur le développement durable dans la trousse d'orientation en ligne des employés, d'ici le 31 mars 2005.
  - Préparer une trousse à l'intention des représentants écologiques pour aider les régions dans leurs efforts de sensibilisation, d'ici le 1er novembre 2004.
2. • Arrangements ouverts en matière d'approvisionnement autochtone en support aux activités (AAA en SAA) à l'intention d'autres ministères gouvernementaux (particulièrement Affaires indiennes et du Nord Canada [AINC] et Santé Canada [SC] au départ), d'ici le 31 mars 2004.
  - Les Canadiens profitent davantage des possibilités d'apprentissage par voie électronique, d'ici le 31 décembre 2005.
  - Élaborer trois nouveaux règlements en matière de santé et sécurité au travail qui abordent la prévention de la violence au travail, les normes ergonomiques et les programmes de prévention des blessures, afin de diminuer les taux de blessure au travail et d'améliorer la qualité globale du travail des employés sous responsabilité fédérale, le tout d'ici le 31 décembre 2006.

- Faire une recherche sur le coût du stress lié au travail pour :
  - trouver comment et dans quelle mesure le stress que les employés et les gestionnaires subissent au travail entraîne des coûts pour les employeurs et pour l'économie canadienne;
  - évaluer les économies que les organisations pourraient réaliser en prenant des mesures pour atténuer le stress lié au travail. Date d'achèvement : le 31 décembre 2005.
- Accroître les connaissances et la compréhension concernant l'itinérance, d'ici le 31 mars 2006.

### **AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA**

1. • Dresser un inventaire régional et national des pratiques exemplaires et des leçons apprises, d'ici décembre 2004.
- Former une communauté d'intérêts nationale dont l'objectif est de faire connaître les expériences et les pratiques exemplaires en lien avec l'intégration des questions horizontales au processus décisionnel, d'ici décembre 2005.

### **INDUSTRIE CANADA**

2. • Améliorer le système de gestion d'Industrie Canada en se concentrant sur les fonctions de planification, de mesure du rendement et d'évaluation, et en améliorant l'intégration du développement durable dans la prise de décisions, d'ici décembre 2006.

### **RESSOURCES NATURELLES CANADA**

1. • Offrir à tout le personnel de RNCan le programme de formation sur la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale révisée (2003), d'ici 2004.
- Préparer du matériel et des mécanismes de formation officiels sur l'évaluation environnementale stratégique pour tous les employés concernés de RNCan, d'ici 2004.
2. • Mettre progressivement en œuvre le Système national d'information forestière, d'ici 2004.
- Terminer l'établissement initial de l'Inventaire forestier national, d'ici 2005.
- Lancer un cycle quinquennal de réévaluation des levés par photographie ou satellite et un cycle décennal de réévaluation des levés sur le terrain, d'ici 2006.
- Élaborer des produits à l'aide des outils et des méthodes de télédétection, d'ici 2006.
- Préparer un rapport décrivant l'importance que revêtent les boisés pour la société, d'ici 2004.
- Terminer le volet initial de la base de données sur les insectes étrangers envahissants (scotylidae) à l'aide de la capacité de modélisation bioclimatique, d'ici 2004.

- Élaborer une base de données sur les espèces en péril associées aux forêts, d'ici 2004.
- Préparer des volets additionnels de la base de données sur les espèces étrangères envahissantes, d'ici 2005.
- Élaborer, en collaboration avec les provinces et les territoires, une série de sites Web adaptés donnant un accès direct aux données statistiques.
- Vérifier si les statistiques historiques sur les activités commerciales et la production minière sont de qualité et de précision supérieures, d'ici 2004.
- Évaluer l'état de la gestion écosystémique des forêts au Canada, d'ici 2004.
- Préparer un rapport sur l'approche écosystémique et son lien avec l'aménagement durable des forêts, d'ici 2005.
- Procurer un accès en ligne gratuit à des cartes nationales exactes, cohérentes et actuelles, d'ici 2004.
- Procurer des outils pour permettre l'inclusion de cartes nationales sur tout site Web du gouvernement du Canada, d'ici 2005.
- Offrir aux citoyens des cartes nationales en ligne à divers sites Web du gouvernement du Canada, d'ici 2006.
- Préparer et mettre régulièrement à jour des couches d'information géospatiale de base (noms géographiques, cadres thématiques d'atlas, réseaux de transport et ortho-imagerie satellitaire) pour le Canada, d'ici 2006.
- Examiner 60 p. 100 des données sur les élévations et les couches de réseaux hydrographiques du Canada, d'ici 2006.
- Fournir de l'information géospatiale de base et un environnement d'observation de la Terre, d'ici 2006.
- Exploiter un système d'arpentage à l'appui de l'infrastructure de droits fonciers, d'ici 2006.
- Donner accès à un cadre national de référence géodésique, d'ici 2006.
- Mettre au point des techniques et des méthodes pour caractériser et intégrer des données géospatiales, d'ici 2006.
- Terminer la conversion des produits cartographiques géospatiaux pour le milieu numérique afin de permettre la production d'images numériques et de cartes, l'intégration transparente des bases de données, la cartographie en temps réel et l'impression sur demande, d'ici 2007.
- Préparer à l'intention des gouvernements et des intervenants des prévisions procurant une analyse comparative des émissions et de la consommation d'énergie, d'ici 2004.
- Élaborer un prototype de système de pointe d'appui aux décisions et des modèles de données qui seront opérationnels en 2008, d'ici 2006.
- Cerner les indicateurs de développement durable établis par consensus dont font état certaines entreprises des secteurs des ressources naturelles, les pratiques exemplaires que les entreprises adoptent à l'égard du développement durable, et les coûts-avantages de ces méthodes; préparer une trousse de résultats et diffuser aux petites et moyennes entreprises les résultats pour les aider à intégrer le développement durable à leurs activités, d'ici 2004.
- Préparer de nouveaux outils et matériel de formation sur l'évaluation environnementale pour assurer la conformité à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale révisée (2003), d'ici 2004.
- Préparer un rapport d'analyse sur les indicateurs d'aménagement durable des forêts élaborés par et pour les collectivités autochtones du Canada, d'ici 2004.
- Élaborer et produire des produits géomatiques spécialisés à l'appui d'une administration efficace des terres autochtones, d'ici 2005.
- Diffuser aux publics cibles de l'industrie et du gouvernement de l'information sous diverses formes, d'ici 2005.
- Publier des bibliothèques de données numériques sur la sensibilité des paysages dans les régions prioritaires, adaptées aux besoins d'autres ministères, d'ici 2005.
- Préparer une trousse d'information nationale qui sera déposée à la Conférence des ministres des Mines, d'ici 2006.

#### **BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL**

2. • Créer une base de données sur les engagements relatifs aux stratégies de développement durable de 2003-2006, accessible au public, d'ici octobre 2004.

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE CANADA**

2. • Mettre à jour le programme de recherche approuvé pour 2003-2006 tous les ans pour corriger les lacunes à mesure qu'elles seront découvertes, en continu.
  - Réaliser une étude sur la corrélation entre le développement économique et les services de police des Premières nations d'ici le 31 mars 2005.
  - Réaliser une étude des services de police communautaires dans une collectivité autochtone du Québec d'ici le 31 décembre 2004.
  - Élaborer du matériel pour guider la planification stratégique intégrée au niveau des collectivités des Premières nations d'ici le 31 mars 2004.

## GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

- Les possibilités de réduction et de gestion des déchets sont comprises par la GRC d'ici le 31 mars 2005.
  - La GRC comprend la relation entre les activités du crime organisé et la dégradation de l'environnement d'ici le 31 mars 2006.
- La connaissance des peuples et des communautés autochtones (perceptions, questions, culture) est accrue d'ici le 31 mars 2007.

## TRANSPORTS CANADA

- L'un des défis stratégiques de Transports Canada vise à améliorer les décisions prises par les gouvernements et le secteur des transports. Il consiste à comprendre à fond les problèmes de transport, notamment à mieux cerner l'ampleur des activités de transport, leurs incidences (positives et néfastes) et le coût et les avantages des mesures stratégiques. Le but est d'utiliser et de diffuser de meilleurs renseignements, et d'utiliser de meilleures méthodes et cadres de prise de décisions pour parvenir à des décisions plus équilibrées, ponctuelles, transparentes et efficaces. Pour y parvenir, Transports Canada a pris les engagements suivants :
  - Transports Canada se propose de modifier les dispositions de la Loi sur les transports au Canada relatives à la collecte de données pour assurer la disponibilité de données utiles et uniformes sur les divers éléments du réseau de transport. Le Comité directeur fédéral-provincial-territorial sur la stratégie de collecte de données sur le changement climatique (présidé par Transports Canada) améliorera, d'ici 2005-2006, les données disponibles en implantant une stratégie pour :
    - améliorer les estimations nationales et provinciales sur la consommation de carburant des véhicules;
    - améliorer les données sur les activités provinciales et régionales en étudiant la possibilité d'obtenir le relevé du compteur kilométrique des véhicules.
  - Transports Canada élargira sa compréhension de toutes les répercussions financières et des signaux pour de meilleurs prix qui se rattachent à l'utilisation des différents moyens de transport. Transports Canada mènera un certain nombre d'études et de projets de recherche en 2004-2005, pour aider à combler les lacunes analytiques cernées par la Table des transports et du changement climatique lors de ses travaux, et contribuera à l'optique nationale sur les principales questions qui se rattachent aux transports durables.

- Le Ministère évaluera et améliorera les instruments et méthodes actuels des évaluations environnementales stratégiques (EES), afin de simplifier et de mieux intégrer la réalisation des EES dans le cadre des analyses politiques. Le Ministère évaluera par ailleurs et favorisera le respect accru de sa politique sur les EES, à compter de 2004-2005.
- Concevoir un Objectif du transport durable, d'ici 2006-2007, qui servira d'instrument pour renforcer la capacité de Transports Canada à prendre des décisions intégrées. En cas de succès, l'objectif sera institutionnalisé et promu dans le processus décisionnel de Transports Canada. L'objectif pourra également être échangé avec le secteur des transports pour être utilisé dans d'autres organismes.

## SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR

- Utiliser le niveau actuel de consommation pour établir des cibles et mesurer les progrès; élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour réduire la consommation des ressources, d'ici 2005.
  - Élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour inciter les employés à faire du développement durable en milieu de travail une réalité, d'ici septembre 2004.
- Diriger la collecte de renseignements sur les politiques et les programmes axés sur l'eau auprès de tous les ministères fédéraux participants, sous la gouverne du CISE, d'ici février 2004.
  - De concert avec la collectivité du DDGMF, examiner la valeur de l'élaboration de cadres des dépenses et des résultats pour préciser davantage les initiatives permettant de lutter contre la pollution et de protéger l'environnement tout en laissant le gouvernement s'acquitter de ses tâches, d'ici mars 2004.
  - Fournir aux ministères et aux organismes des lignes directrices sur l'élaboration de leur Rapport sur les plans et les priorités (RPP) et sur la façon de faire rapport sur leurs plans qui englobent des stratégies de développement durable, chaque automne.
  - Fournir aux ministères et aux organismes des lignes directrices sur l'élaboration de leur Rapport ministériel sur le rendement (RMR) et sur la façon de faire rapport sur leur rendement en regard des stratégies de développement durable, chaque printemps.
  - Rencontrer les gestionnaires ministériels du parc automobile et diffuser périodiquement Parlons parc, une publication virtuelle conçue pour fournir des renseignements et des pratiques exemplaires facilitant ainsi une gestion responsable du parc automobile fédéral (activité permanente).

## ANCIENS COMBATTANTS CANADA

1. • Établir un cadre de travail dans les pratiques exemplaires parmi les initiatives sur le bien-être dans le Ministère, au plus tard le 31 mars 2004.
  - Établir le lien entre le bien-être en milieu de travail et Fierté et reconnaissance, au plus tard le 31 décembre 2003.
2. • L'Initiative d'évaluation finale du programme de prévention des chutes rendra disponibles les éléments de preuve et les données de base au printemps 2004.
  - Mettre en place une stratégie nationale de prévention des chutes d'ici à 2008.
  - Procéder à une analyse comparative du matériel de surveillance vidéo et informatique utilisé dans le cadre des soins à domicile, de la prestation des services liés au traitement des maladies chroniques et des plaies, et à la gestion de la pharmacothérapie, d'ici au 31 mars 2007.
  - D'ici à 2008, créer une base de données de référence faisant la synthèse des données d'évaluation et des questions à examiner.
  - Élaborer et diffuser du matériel d'information comme la brochure sur le syndrome de stress post-traumatique (SSPT) intitulée Le SSPT - Guide à l'intention des familles ou la « Trousse sur le bien-être », d'ici au 30 septembre 2005.
  - Élaborer et mettre en œuvre une politique sur l'orientation professionnelle d'ici au 31 mars 2004.

## DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADA

1. • Augmenter le pourcentage des employés de DEO qui participent à des activités de formation touchant le DD.
  - Faire la promotion d'information générale sur le DD parmi les employés de DEO en augmentant le nombre d'avis sur les mises à jour, la promotion, les activités, les séances de formation ou les conseils pratiques sur le DD.
  - Développer une nouvelle page Web du DD sur le site intranet de DEO, avec une sous-section sur les activités écologiques qui sera élaborée au cours de la première année, et le site Web sera tout à fait fonctionnel d'ici la fin de la troisième année. Afficher les mises à jour annuelles sur les progrès de la SDD ou du plan d'action.
  - Développer une nouvelle page Web sur le DD dans la section d'orientation des employés de DEO qui sera élaborée au cours de la première année, et le site Web sera tout à fait fonctionnel d'ici la fin de la troisième année.
  - Augmenter le pourcentage des achats écologiques.